Niveau(x) d'enseignement: 4 Numéro EDUQ : 8570347
Centre d'intérêt: 720

Collège des Jésuites (Québec, Québec) Comité d'étude sur le caractère chrétien du collège.

Rapport du Comité d'étude sur le caractère chrétien du collège / Collège des Jésuites, Québec ; présenté au Comité exécutif du Conseil d'administration. -- Québec : Le Comité, 1975.
63 f. ; 22 cm.

Bibliogr.: f. 37.

Descripteur(s): *Projet éducatif *Enseignement religieux *Catéchèse *Pastorale *Milieu scolaire *Prospective *Confessionnalité *Collège privé *Secondaire (Niveau)

En septembre 1974, le comité exécutif du Collège des Jésuites, pour donner suite à une recommandation de son conseil d'administration, décidait de mettre sur pied un comité chargé d'étudier le caractère chrétien de l'établissement. Le comité exécutif précisait la teneur du mandat: il s'agissait de faire l'étude de la question de l'orientation chrétienne du collège: 1. ce qu'elle était et comment elle se manifestait en 1974; 2. ce qu'elle devrait être et comment elle devrait se manifester.

Le comité s'est inspiré pour son étude d'une abondante documentation, mais surtout du document élaboré par le Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation: ##Voies et Impasses##. Le comité a tenu à consulter les groupes intéressés. Des questionnaires ont été envoyés à tous les professeurs du collège, aux parents et aux élèves eux-mêmes. Les résultats du sondage mené auprès des parents sont reproduits en annexe. Le comité a tenu quelque trente réunions.

Le rapport comprend sept parties: 1. une réflexion sur le collège chrétien; 2. une étude sur le Règlement du Comité catholique; 3. la situation chrétienne actuelle du collège au triple point de vue de la catéchèse, de la pastorale et du milieu de vie; 4. une prospective d'ensemble accompagnée de recommandations précises; 5. une réflexion sur le rayonnement chrétien du collège; 6. une recommandation sur la reconnaissance juridique du caractère catholique du collège; 7. une bibliographie et des annexes.

Type de document: q
Région(s) administrative(s): 03

EDUQ 8570347

Collège des Jésuites, Québec

Rapport du Comité d'étude sur le caractère chrétien du collège: présenté au comité exécutif du conseil d'administration.

Novembre 1975

EDUQ 8570347

COLLÈGE SAINT-CHARLES-GARNIER
(Collège des Jésuites)
1150 OUEST, BOUL. ST-CYRILLE
QUÉBEC, G1S 1V7

COLLÈGE DES JÉSUITES, QUÉBEC

RAPPORT

DU COMITÉ D'ÉTUDE SUR

LE CARACTÈRE CHRÉTIEN DU COLLÈGE

PRÉSENTÉ

AU

COMITÉ EXÉCUTIF DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOVEMBRE 1975

Québec, octobre 1975

Monsieur le Président,

Il nous fait plaisir de vous présenter le rapport du comité d'étude sur le caractère chrétien du collège.

Vous trouverez à l'intérieur même du rapport l'historique du comité de même que le mandat qui lui était départi.

Les membres du comité souhaitent que ce rapport soit à votre satisfaction. Ils auront été heureux, de toutes façons, de pouvoir être utiles à l'institution en consacrant du temps à ses intérêts.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre respect.

Jean-René Ethier, s.j.
Président

Denise Hébert

Bertrand Lavoie

Raymond Noreau

Jean d'Auteuil Richard, s.j.

Louis-Paul Rousseau

Père Rodolphe Tremblay, s.j.
Président du Comité Exécutif du
Collège des Jésuites,
Québec, P.Q.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 5

1. QU'EST-CE QU'UN COLLÈGE CHRÉTIEN? 7

1. L'ÉDUCATION DE L'HOMME DE DEMAIN 8
2. LA PROMOTION DE LA DIMENSION RELIGIEUSE 9
3. LA PROMOTION DE LA DIMENSION SOCIALE 9
4. LES AGENTS DE CETTE PROMOTION 10

2. LE RÈGLEMENT DU COMITÉ CATHOLIQUE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION 14

3. LA SITUATION ACTUELLE AU COLLÈGE 17

A — LA CATÉCHÈSE 19
B — LA PASTORALE 20
C — LE MILIEU DE VIE 23

4. PROSPECTIVES 24

A — LA CATÉCHÈSE 28
RECOMMANDATIONS (1 - 14) 29
B — LA PASTORALE 32
RECOMMANDATIONS (15 - 22) 33
C — LE MILIEU DE VIE 34
RECOMMANDATIONS (23 - 29) 35

5. RAYONNEMENT DU COLLÈGE 36
RECOMMANDATIONS (30 - 31) 36

6. RECONNAISSANCE OFFICIELLE DU CARACTÈRE CHRÉTIEN DU COLLÈGE 37
RECOMMANDATIONS (32) 38

RÉFÉRENCES 43
BIBLIOGRAPHIE 44

ANNEXES I: RÈGLEMENT DU COMITÉ CATHOLIQUE 57
LE PÈRE GÉNÉRAL PARLE DE L'ORIENTATION
II: DES COLLÈGES
III: DES HOMMES-POUR-LES-AUTRES
IV: SONDAGE AUPRÈS DES PARENTS

INTRODUCTION

Le onze septembre 1974, le Comité Exécutif du Collège des Jésuites de Québec, pour donner suite à une recommandation de son Conseil d'Administration, décidait de mettre sur pied un comité chargé d'étudier le caractère chrétien de l'institution.

Il en confiait la présidence au Père Jean-René Ethier, responsable de la pastorale au Collège, et lui adjoignait MM. Bertrand Lavoie, conseiller d'orientation, et Louis-Paul Rousseau, enseignant, tous deux membres du personnel du collège, M. Raymond Noreau et Madame Denise Hébert, désignés par l'Association des Parents, et le Père Jean-d'Auteuil Richard, supérieur de la communauté jésuite de la Résidence Garnier.

Le Comité Exécutif précisait la teneur du mandat: il s'agissait de "faire l'étude de la question de l'orientation chrétienne du collège: 1— ce qu'elle est et comment elle se manifeste présentement; 2— ce qu'elle devrait être et comment elle devrait se manifester."

Le comité s'est mis à l'oeuvre aussitôt et a tenu quelque trente réunions.

Le problème

Le nom du comité indiquait son mandat et ses limites.

Il ne s'agissait pas de tenter de définir le projet éducatif lui-même du collège dans sa globalité mais d'en étudier une dimension particulière importante: son caractère chrétien.

Le Collège des Jésuites, fondé par la Compagnie de Jésus et dirigé par elle depuis sa fondation, est — cela va de soi — un collège catholique.

Mais comme toutes les institutions de chez-nous, le collège a subi l'impact de la "révolution tranquille" et les mutations profondes qu'elle a provoquées dans la société québécoise.

Dans ce contexte nouveau, jusqu'à quel point le caractère chrétien de l'institution s'est-il maintenu? Dans quelle mesure veut-on qu'il se maintienne? Comment peut-il le mieux se manifester?

Ces questions se sont posées à plusieurs niveaux: chez les administrateurs locaux comme chez les enseignants, chez les parents, et, dans une certaine mesure, chez les étudiants; enfin, chez les autorités supérieures de la Compagnie de Jésus.

Ajoutons que ces questions ne préoccupent pas seulement notre collège. Elles semblent se poser, d'une façon assez générale, dans tous les collèges chrétiens du monde entier, en particulier, à notre connaissance, dans les collèges jésuites américains et européens. Les Pères Jésuites américains ont déjà "inventé" un projet éducatif chrétien qui répond aux exigences de notre temps. En France, le collège St-Joseph de Tivoli (Bordeaux) a consacré deux ans à se définir et à élaborer son propre projet éducatif. Une étude semblable a été faite par l'Office International de l'Enseignement catholique, en Belgique, en 1973.

C'est également une préoccupation du Père Général des Jésuites qui, ces derniers temps, a encouragé la recherche de nouvelles voies adaptées à nos sociétés en pleine mutation.

Ici même "au pays du Québec", après bien des années de recherches, le Comité catholique du Conseil supérieur de l'Education commençait de publier, à l'automne 1974, ce qui est en train de devenir une charte de l'éducation chrétienne au Québec. Trois fascicules ont paru à ce jour. Un quatrième portera exclusivement sur l'approche pastorale dans nos milieux éducatifs. Le premier fascicule définit la "Dimension religieuse et le projet scolaire", alors que le 2e et le 3e fascicules portent l'un sur "L'Enseignement religieux" dans nos écoles et l'autre sur "Les Maîtres et l'Education religieuse".

Perspective d'étude

Notre comité s'est inspiré d'une abondante documentation, mais il s'est placé surtout dans la perspective de cet ouvrage de haute qualité, élaboré par le Comité catholique du Conseil supérieur de l'Education, dont nous parlions plus haut, et qui porte le titre de **Voies et Impasses.**

"Education Québec" du mois d'octobre 1974 résume en trois formules lapidaires ce qui a été le souci majeur de ceux qui se sont penchés sur le problème de l'école chrétienne québécoise, lesquelles expriment la perspective de base de leur étude. L'école du Québec doit être

— Une école pour tout l'homme.

— Une école pour l'homme d'aujourd'hui.

— Une école, enfin, pour l'homme d'ici.

Dans cette perspective, le caractère chrétien du collège des Jésuites n'est donc pas un aspect secondaire de son projet éducatif, pas une concession faite à une exigence traditionnelle, mais quelque chose d'essentiel.

Le comité a, en outre, tenu à consulter les groupes intéressés. Des questionnaires ont été envoyés à tous les professeurs du collège, aux parents et aux élèves eux-mêmes.

Cette recherche n'a pas de prétention à la rigueur scientifique. Cependant, le sérieux apporté à cette étude a été tel qu'on peut affirmer qu'elle représente ce qui se passe dans le milieu du collège, autant qu'elle indique ce que l'on souhaiterait pour qu'il réponde à sa mission propre.

La réflexion, la discussion, les sondages, la mise en œuvre commune ont abouti à ce rapport que le comité soumet au Comité Exécutif du Conseil d'Administration de l'institution.

Le plan adopté dans ce rapport s'articule comme suit :

1— Une réflexion sur le collège chrétien;

2— Une étude sur le Règlement du Comité catholique;

3— La situation chrétienne actuelle de notre collège au triple point de vue de la catéchèse, de la pastorale et du milieu de vie;

4— Une prospective d'ensemble accompagnée de recommandations précises;

5— Une réflexion sur le rayonnement chrétien du collège;

6— Une recommandation sur la reconnaissance juridique du caractère catholique du collège;

7— Une bibliographie et des annexes.

1. QU'EST-CE QU'UN COLLÈGE CHRÉTIEN?

Il fallait d'abord chercher à préciser **où** et **comment** se situe l'éducation chrétienne dans le projet éducatif d'une institution qui se veut chrétienne non pas seulement en théorie, mais d'une façon concrète, existentielle.

1. L'éducation de l'homme de demain

Les sciences humaines, en particulier la psychologie, montrent que l'homme est un être complexe aux multiples dimensions : intellectuelle, affective, religieuse, sociale, physique. Or, l'homme le mieux adapté à la vie en société dans laquelle il est appelé à prendre place est celui chez qui ces diverses dimensions seront le mieux intégrées. Cet "humanisme" déborde largement l'humanisme classique qui privilégiait la dimension intellectuelle et se complaisait volontiers dans un certain raffinement de l'intelligence et de la volonté.

Aussi, tout projet éducatif doit-il avoir comme premier objectif l'intégration de ces diverses dimensions, selon les circonstances particulières d'âge et de milieu socio-culturel, en vue de permettre à la personnalité de

l'étudiant de s'épanouir, aux divers stages de sa croissance, dans l'équilibre de ses forces intérieures.

On a passablement ignoré cette vérité qui paraît élémentaire, si bien que l'éducation se bornait souvent à développer prioritairement et parfois presqu'exclusivement la dimension intellectuelle ou volontaire de l'enfant et du jeune adolescent, et à leur donner, en quelque sorte, un pouvoir, pourrions-nous dire "ambivalent" de l'esprit, puisqu'une intelligence livrée à elle-même et sans autre dimension qu'elle-même peut conduire aux pires aberrations.

Le collège chrétien du monde occidental se distingue pour avoir maintenu, du moins en principe, cette conception de l'homme total, et pour avoir reconnu, dans tout projet éducatif, le besoin de promouvoir l'intégration de toutes les dimensions de l'étudiant. Ce qui devrait caractériser le collège chrétien devrait être le souci particulier de travailler concrètement à cette intégration de la personnalité de l'adolescent, attitude qui ne privilégie aucune dimension de sa personnalité, mais qui n'en exclut aucune non plus, spécialement les dimensions religieuse et sociale.

La sauvegarde de ces deux dimensions, dans le projet éducatif, exige une attention particulière dans notre monde sécularisant, pluraliste et matérialiste, dans lequel elles risquent d'être les parties perdantes.

2. La promotion de la dimension religieuse

Ainsi donc, l'éducation religieuse dispensée à l'école ou au collège se légitime en termes éducatifs. En d'autres mots, elle n'est pas un à-côté de la vie scolaire, un appendice, un ajout plaqué artificiellement du dehors, mais une partie intégrante du processus éducatif visant à assurer la croissance totale de l'étudiant.

Cette conception de l'éducation n'est pas nouvelle. Les auteurs de **Voies et Impasses,** dans la perspective desquels nous nous plaçons, ont le mérite de l'avoir excellemment rappelée et renouvelée.

La promotion de la dimension religieuse, compte tenu de notre patrimoine de civilisation, doit se faire par référence directe à la religion chrétienne. C'est en initiant les étudiants à la doctrine chrétienne (catéchèse) et à la vie chrétienne (pastorale) que le collège chrétien contribue à l'épanouissement de la dimension religieuse de l'enfant. Le collège chrétien se distingue par là, non seulement des institutions d'éducation qui ignorent la dimension religieuse, mais encore de celles qui accordent une certaine importance à cette dimension mais dans une approche purement sociologique du phénomène religieux (v.g. dans les départements de sciences religieuses des universités).

3. La promotion de la dimension sociale

Reliée à la notion même de justice — qu'elle soit d'ordre collectif ou personnel — la dimension sociale doit être d'autant plus soignée chez nos élèves qu'elle a été étrangement négligée dans le passé. L'homme est un être social par nature, c'est-à-dire appelé à vivre en société. Comment s'y comportera-t-il? En individu ne cherchant que ses avantages égoïstes? Ou comme un membre d'une communauté appelé à collaborer avec les autres? Le développement de la dimension intellectuelle par l'acquisition du savoir donne à l'homme un puissant instrument d'action. Comment l'homme de demain qui est l'adolescent d'aujourd'hui s'en servira-t-il?

"Pouvons-nous en conscience, écrit le Père Jean-Guy Saint-Arnaud, s.j., directeur des Services pédagogiques du collège Jean-de-Brébeuf, donner un pouvoir aux étudiants en leur donnant le savoir et le savoir-faire, sans nous soucier de l'utilisation qu'ils feront de ce pouvoir? Les avocats, les médecins, les politiciens, les ingénieurs qui viennent de notre collège exercent vraiment des pouvoirs que nous avons contribué réellement à leur donner ! Pouvons-nous demeurer indifférents lorsqu'ils utilisent ce pouvoir en profiteurs ou en exploiteurs? N'avons-nous pas un strict devoir, à l'intérieur même de notre projet éducatif, d'orienter ce pouvoir au service de la collectivité, sous peine d'être complices des injustices que nous aurions permises par notre passivité?

Bien sûr, il faut relativiser: le collège n'a pas le monopole de l'éducation de l'étudiant, mais la question est la suivante: assumons-nous notre part de responsabilité dans la formation sociale, dans la formation à la justice, chez nos étudiants? Certes, si nos étudiants — et ils sont libres de le faire — décident de devenir des profiteurs ou des exploiteurs, nous n'y pouvons pas grand'chose. Mais au moins, il aura été clair que nous ne sommes pas d'accord avec une telle utilisation du pouvoir que notre éducation, pour sa part, leur aura donné. Et si nous n'avons pas pu positivement leur donner le sens et le respect de l'autre, au moins nous pourrons être leur mauvaise conscience" (1)

Un projet éducatif valable doit sensibiliser l'étudiant à sa dimension sociale en l'éclairant objectivement sur la réalité sociale où l'injustice et l'oppression abondent et en l'initiant à une attitude de service du bien commun: "des hommes pour les autres", c'est là un mot d'ordre, un leitmotiv du Père Arrupe, Général des Jésuites.

Cet aspect éducatif dans un collège chrétien s'impose d'autant plus que ce sens des responsabilités vis-à-vis les autres, trouve une motivation exceptionnelle dans la doctrine de l'Evangile et de l'Eglise.

4. Les agents de cette promotion

Le collège chrétien s'acquittera de son rôle dans toute son ampleur

et sa densité, dans la mesure où son personnel d'enseignement et de cadre partageront cette vision de son projet éducatif dans toute sa richesse et sa force d'entrainement. Comme c'est le personnel qui par sa qualité fait que tel collège, telle université s'acquiert une réputation d'excellence académique ou autre, de même c'est aussi le personnel qui crée le milieu favorable à l'épanouissement total chez l'étudiant où dimensions religieuse et sociale sont impliquées. Le collège chrétien idéal est celui qui, par le truchement de tout son personnel, poursuit l'excellence sur tous ces fronts en même temps.

On pourrait faire nôtre la formulation lapidaire que le collège St-Joseph de Tivoli, en France, adoptait au début de son projet pédagogique — formulation certes qui se situe dans un milieu social particulier et un contexte historique qui la justifie: la Compagnie de Jésus ne continuera "à engager des hommes dans des collèges que là où il sera clair que les motivations les plus profondes de leur activité sont partagées autour d'eux par des laïcs avec lesquels ils puissent par conséquent, au gré des circonstances, échanger ou partager n'importe quel poste" (2).

Il est donc essentiel que laïcs et religieux soient "porteurs des mêmes ambitions pédagogiques. Le projet pédagogique élucidant ces ambitions est donc une condition de cette évaluation" (3).

S'il en est ainsi, les moyens de traduire dans la réalité quotidienne cette vision des choses découleront tout naturellement.

2. LE RÈGLEMENT DU COMITÉ CATHOLIQUE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Parallèlement à la publication de **Voies et Impasses**, le Comité catholique du Conseil supérieur de l'Éducation (organisme consultatif autonome du ministère de l'Éducation), publiait dans un "encart" du bulletin officiel du ministère de l'Éducation, le 19 juin 1974, un "nouveau" règlement concernant les institutions d'enseignement confessionnelles reconnues comme catholiques. Ce Règlement remplace ceux que le Comité catholique faisait approuver en 1964.

Dès son approbation par le lieutenant-gouverneur en Conseil (le conseil des ministres), ce Règlement devient celui du ministère de l'Éducation. Les normes qu'il fixe doivent être observées par toute institution d'enseignement reconnue comme catholique.

Légalement, dans la province de Québec, une institution d'enseignement, aux niveaux élémentaire et secondaire, est confessionnelle (catholique ou protestante) ou "autre". Actuellement, notre collège entre dans cette dernière catégorie puisqu'il n'a pas été reconnu comme catholique par le Comité catholique. Il n'en a pas fait encore la demande.

En effet, lors de sa 113e réunion tenue les 19 et 20 septembre 1974, le Comité catholique publiait la liste des institutions d'enseignement publiques, réputées catholiques, qu'il "reconnaissait" comme catholiques.

Comme il était impossible d'établir une telle liste pour les institutions d'enseignement privées, à cause de leur très grande diversité, le Comité catholique a procédé, pour ce secteur, d'une autre manière. Les institutions d'enseignement privées qui désirent être reconnues légalement comme catholiques devront en faire elles-mêmes la demande. Une lettre du Comité catholique les avisait, à l'automne 74, de cette procédure.

D'autre part, il est opportun de rappeler ici le paragraphe f de l'article 22 de la loi du Conseil supérieur de l'Education du 13 mai 1964.

En vertu de ce paragraphe, le Comité catholique est chargé "d'approuver, pour l'enseignement catholique, [ ] les programmes, les manuels et le matériel didactique et de faire les règlements sur la qualification des professeurs chargés de cet enseignement dans les écoles autres que les écoles reconnues comme catholiques (ou protestantes)".

Ce paragraphe s'appliquerait donc à notre collège dans le cas où celui-ci, sans avoir été reconnu comme catholique, continuerait d'offrir aux étudiants des cours d'enseignement religieux catholique qu'il soit catéchétique ou de "type culturel". Dans le même esprit, on pourrait dire que ce paragraphe vise aussi, quoique d'une manière beaucoup plus indirecte, les activités de la pastorale. A l'extrême limite, une institution "autre", qui ne respecterait pas les exigences entraînées par ce paragraphe, pourrait se voir retirer les appuis et les subsides gouvernementaux.

Notons enfin qu'une institution confessionnelle reconnue comme catholique "doit offrir aux élèves exempts de l'enseignement religieux un programme d'enseignement ou de recherches personnelles dans l'ordre de la formation morale ou de la connaissance du phénomène religieux" (Règlement du Comité catholique, art. 16).

En résumé, l'acte de reconnaissance procure un encadrement juridique qui appuie et soutient le développement d'un projet éducatif chrétien. Il oblige l'institution reconnue comme catholique à observer les règlements du Comité catholique à savoir: suivre les programmes d'enseignement, utiliser les instruments pédagogiques approuvés par le Comité catholique et observer les exigences du règlement concernant l'embauche du personnel enseignant. Dans le concret, cela oblige l'institution à:

1. Mettre à l'horaire des périodes d'enseignement religieux.

2. Veiller à la qualité de l'enseignement.

3. Fournir de l'enseignement religieux ou de culture religieuse à chaque étudiant, nonobstant la loi d'exemption.

4. Fournir de l'animation pastorale.

5. Favoriser l'insertion de l'animation pastorale dans le cadre scolaire.

6. Aménager un local pour la pastorale.

7. Faire respecter le caractère confessionnel par la Direction.

8. Engager un personnel qui soit de foi chrétienne ou du moins qui accepte de respecter les objectifs chrétiens de l'institution.

Les avantages sont donc évidents: en plus de l'appui qu'apporte le Règlement, celui-ci permet de clarifier les situations. Mais, en contrepartie, la reconnaissance lie d'une certaine façon l'institution, en lui imposant différentes contraintes. En conclusion, on pourrait simplement poser cette question: sans cet "encadrement juridique", une institution qui se veut catholique peut-elle donner une éducation chrétienne de qualité?

Notre Comité en est venu à la conclusion du bien-fondé de cette règlementation, laquelle tient du même esprit qui a animé les auteurs de **Voies et Impasses** et dont ce Règlement tient lieu, en quelque sorte, de charte officielle.

Mais indépendamment du problème d'une déclaration officielle de confessionnalité "catholique" de notre collège (notre comité fera en son temps la recommandation qu'il croit opportune), un point de ce Règlement a attiré notre attention: celui de la portée des mots "catholique" et "chrétien".

Le Règlement, comme **Voies et Impasses** d'ailleurs, emploie l'une et l'autre expression, les confondant apparemment. En fait, il n'y a pas de confusion. Le mot "chrétien" englobe une réalité totale, référant à la doctrine du Christ et à l'Evangile. Le mot "catholique" précise cette référence. Il s'agit bel et bien de la doctrine du Christ prêchée et vécue dans la foi catholique. Le mot "catholique" fait aujourd'hui un peu peur à cause de tous les éléments culturels qui ont souvent encombré le message chrétien fondamental, connotant une attitude, pas si lointaine, d'un christianisme étroit. Mais Vatican II a replacé tout cela dans une nouvelle lumière. A partir de cet éclairage, le terme "catholique" prend une nouvelle dimension que notre comité fait sienne.

En partant de l'étude de **"Voies et Impasses"** et du Règlement du Comité catholique, notre comité a dégagé quelques principes directeurs d'une éducation chrétienne:

1. On ne peut juger valablement de l'éducation religieuse dans une école à partir d'une problématique qui soit uniquement d'ordre théologique, sociologique ou pragmatique.

2. L'éducation religieuse dans le cadre scolaire doit se légitimer en termes éducatifs.

3. L'éducation religieuse fait partie intégrante de tout projet éducatif valable.

4. L'éducation religieuse n'est pas forcément une contrainte "doctrinale": elle est un champ essentiel qui répond à la quête de sens chez les jeunes et procure à ces derniers l'occasion d'explorer l'univers religieux qui, de tout temps, a été un lieu de signification et d'expérience pour l'homme.

Cependant, le Règlement du Comité catholique du Conseil supérieur ne restreint pas l'éducation religieuse à la seule dimension "catholique" même à l'intérieur d'une école catholique. Il prévoit des exceptions qui assurent le respect des libertés religieuses.

5. Toute éducation religieuse doit suivre une pédagogie respectueuse du cheminement de l'étudiant. Elle doit accorder aussi une priorité à la tradition religieuse chrétienne catholique: celle qui demeure dominante au Québec et en Occident. Elle exigera donc un seuil de cohérence indispensable sur le plan de l'enseignement et de la vie scolaire dans son ensemble.

6. Enfin, c'est le mérite de cette réglementation qui prévoit divers programmes, de tenir compte de diverses possibilités de développer le sentiment religieux de l'étudiant, même de celui qui éprouverait des réticences, des objections ou des répugnances. L'école n'en reste pas moins confessionnelle, car le projet éducatif s'adresse, dans son ensemble, à toute l'école: quelques individus plus ou moins récalcitrants ne contredisent ni son projet ni la réalisation de son option.

La conception de l'éducation religieuse proposée par le Règlement du Comité catholique repousse donc deux extrêmes: une éducation religieuse qui serait un endoctrinement et une éducation hésitante qui se limiterait à une pure information sur les faits religieux.

Par ailleurs, l'éducation religieuse continue de poursuivre deux objectifs fondamentaux: favoriser la maturation de l'étudiant au plan religieux et permettre l'exploration de l'univers religieux par différentes approches: doctrinale, historique, morale, liturgique et sociale.

3. LA SITUATION CHRÉTIENNE ACTUELLE DU COLLÈGE.

La première tâche du comité était de décrire la situation chrétienne du collège. Comment, en d'autres mots, le caractère chrétien du collège se manifeste-t-il ou . . . manque-t-il de se manifester?

Question grave autant que délicate, car comment évaluer ce qui

relève pour une bonne part de l'impondérable? La vie spirituelle est d'abord une affaire personnelle et on l'a assez répété ces derniers temps, partout dans tous les milieux, pour convenir de cette vérité fondamentale: le sentiment religieux ne se mesure ni au compas ni à la règle.

L'analyse qui va suivre ne se veut ni négative ni péremptoire. Elle est le résultat de "perceptions" plus que d'études systématiques. Nos sources d'information proviennent de jugements divers obtenus de multiples façons: sondages, conversations, échanges, réflexions variées.

Notre analyse est plus une interrogation qu'un jugement exhaustif. La bonne foi du comité est la garantie que nous pouvons offrir.

A— LA CATÉCHÈSE

Nous reviendrons plus loin sur ce qui nous semble être le rôle de la catéchèse au collège. Pour l'instant, il s'agit "d'évaluer" ce qui se fait ou ne se fait pas dans ce domaine.

1. Ce qui se fait

a. La clientèle

L'enseignement de la religion au collège se donne à tous les niveaux au rythme de deux périodes de cinquante minutes chacune par semaine de six jours. Ce qui rencontre à peu près le barème souhaité par le Comité catholique du Conseil supérieur de l'Education qui stipule cent vingt minutes par semaine de cinq jours, ou, à tout le moins, un minimum de cent minutes par semaine de cinq jours.

En secondaire I, II, III, la catéchèse est obligatoire. Elle rejoint donc, à ces niveaux, la totalité des étudiants à quelques exceptions près. En secondaire IV et V, il y a option; les élèves peuvent choisir le cours de catéchèse qui fait suite à la catéchèse des niveaux précédents, ou le cours de culture religieuse qui étudie le phénomène religieux, l'histoire des religions, avec une orientation positive en référence au catholicisme.

Pour l'année 1974-1975, voici comment les étudiants de secondaire IV et V se répartissaient par rapport à ces options: sur 144 étudiants en secondaire IV, 33 suivaient le cours de catéchèse, alors que sur 90 étudiants en secondaire V, 27 étaient inscrits au cours de catéchèse.

b. Le contenu des programmes

Pour le contenu des cours, le collège s'inspire, dans ses grandes lignes, du programme tracé par le Ministère de l'Education, chaque profes-

seur adaptant son enseignement à sa perception des besoins ressentis par les étudiants.

Les examens, pour les niveaux I, II, III, relèvent en principe de l'autorité pédagogique de la maison. En fait, le directeur des services pédagogiques laisse les coudées franches aux professeurs de catéchèse.

Quant aux niveaux IV et V, le programme ainsi que le questionnaire d'examen de fin d'année sont approuvés par le Ministère.

Le secondaire I s'est centré sur un aperçu sommaire de la Bible. Quelques personnages et événements principaux sont étudiés dans une perspective qui débouche sur les trois sacrements de l'initiation chrétienne: le Baptême, la Pénitence et l'Eucharistie. On a utilisé surtout le manuel **Regard neuf sur le Monde.**

En secondaire II, le programme d'enseignement religieux catholique s'intitule **"Regard neuf sur la vie"**. Un des principaux buts poursuivis est de montrer le lien entre la vie du jeune et le mystère chrétien. Ce cours est conçu comme une démarche d'observation et de réflexion sur la vie de l'adolescent: bons moments, espoirs et difficultés; ensuite, on relie ceux-ci au mystère de la mort et de la résurrection du Christ.

Le secondaire III aborde d'une façon plus systématique l'étude de la Bible, fouillant davantage l'exégèse dans le but d'amener l'étudiant non seulement à fréquenter les Ecritures, mais d'en découvrir le sérieux et l'approche objective.

En secondaire IV et V, les cours de catéchèse et de culture religieuse ne sont pas étanches, de sorte qu'un étudiant au seuil de secondaire V peut passer de l'un à l'autre librement. **En secondaire IV**, la catéchèse étudie le problème de Dieu dans une démarche pédagogique surtout réflexive. En partant du problème de son existence, puis de son essence, le cours débouche sur la réalité trinitaire. Dieu est alors étudié en tant que **Père** créateur: de là, surgissent les problèmes qui découlent de cet aspect: la création, l'évolution, la transcendance de Dieu, sa paternité, étudiés dans une vision globale de la vie chrétienne. Quelques problèmes moraux sont aussi abordés sous un éclairage chrétien.

En secondaire V, la même démarche se poursuit, nourrie principalement de références évangéliques. Elle se centre sur le Dieu-Jésus-Christ. Puis, le tout est complété par une étude du Dieu Saint-Esprit, du mystère de l'Eglise, de l'expérience chrétienne dans le discernement spirituel accompagné d'un éclairage positif sur les mouvements actuels charismatiques, oecuméniques ou autres. Le cours a comme but ce que son titre général indique: "Se libérer dans le Christ-Jésus".

Pour être complet, au chapitre de l'enseignement de la religion, nous décrivons ici le cours de culture religieuse que nos étudiants de se-

condaire IV et V choisissent en option. Le cours de secondaire IV, par l'étude des grandes religions, Christianisme, Judaïsme, Islamisme, Hindouisme et Bouddhisme, veut permettre à l'élève d'aller au delà des perceptions folkloriques pour favoriser une étude plus rigoureuse et plus détaillée des religions afin d'en découvrir la nécessité, la complexité et la cohérence.

Celui de secondaire V, par l'étude du sacré, de la désacralisation et des para-religions, tente d'initier l'élève à la connaissance du langage religieux, du mythe et du symbole, de l'aider à comprendre les conjonctures religieuses de notre culture occidentale et vise à accentuer l'élaboration d'une pensée personnelle plus nuancée et plus approfondie de la dimension religieuse.

Signalons ici, enfin, le vif intérêt que la majorité de nos étudiants de ces niveaux manifeste à l'égard des cours de culture religieuse.

c. La perception de la catéchèse dans le milieu

Reconnaissons d'abord que dans le contexte socio-culturel d'aujourd'hui, l'enseignement de la religion est particulièrement difficile. D'où la nécessité de trouver des professeurs de catéchèse non seulement compétents, mais capables de soutenir l'intérêt des étudiants.

Les professeurs eux-mêmes ont l'impression générale que leurs cours sont bien acceptés dans l'ensemble, mieux en tout cas qu'il y a quelques années. Il y a bien encore quelques coups de griffe contre "la religion", mais c'est plutôt le fait d'individus. Les étudiants semblent se rendre compte de plus en plus que la catéchèse n'est pas du "placotage", qu'on y apprend quelque chose, que c'est sérieux et valable.

Du reste, les parents témoignent qu'ils trouvent tout naturel et normal que, dans un collège catholique, se donne un enseignement systématique de la religion. En effet, à la question du sondage fait auprès d'eux: "Tenez-vous à ce que votre fils reçoive un enseignement chrétien?", 96.4% ont répondu: "J'y tiens", alors que seulement 2.9% s'y montrent indifférents et que 0.7% s'y déclarent opposés.

2. Ce qui ne se faits pas

On décèle toutefois un certain manque de coordination et de continuité réelle dans l'enseignement d'un niveau à l'autre. Chacun semble naviguer pour lui seul. Les réunions des professeurs ne se font guère; en fait, il n'existe pas de "département" de catéchèse, ce qui ne les empêcherait pas de se réunir par "groupe-matière" s'ils le désiraient. Mais, en pratique, il n'y a pas d'échanges sinon d'une façon sporadique et informelle. Le manque de temps, semble-t-il, l'accaparement par les autres départements font qu'à toutes fins utiles les professeurs de religion ne trouvent guère l'occa-

sion de mettre en commun leurs problèmes ou leurs idées. Il y a déficience sur ce plan.

3. **Conclusion**

Au bilan, nonobstant les déficiences signalées, l'enseignement de la catéchèse au collège nous paraît en net progrès.

B— LA PASTORALE

De prime abord, le secteur de la pastorale semble en moins bonne situation que l'enseignement de la religion. Ainsi, pour l'année 1974-75, il n'y a qu'une seule personne officiellement désignée — et encore c'est à temps partiel — comme responsable de la pastorale.

CE QUI SE FAIT:

1— Au plan de la pastorale collective

a. **Les réalisations**

Il y a depuis plusieurs années l'organisation des paniers de Noël, grâce à la collaboration du personnel de la maison, en particulier du Service de la Vie étudiante. Il y eut également des cérémonies pénitentielles organisées tant à Noël qu'à Pâques. Mais relativement peu d'étudiants y ont participé. Une messe de "minuit" eut lieu à Noël pour un groupe d'étudiants, de parents et amis. Des messes à tous les jours du Carême furent célébrées. Quelques après-midis de classes "informelles" de catéchèse et de rencontres parents-étudiants furent organisées au niveau de secondaire I. Enfin, un petit groupe d'étudiants de secondaire IV, animé par un religieux de la maison, s'est réuni régulièrement, dans le cadre d'un mouvement d'approfondissement de la foi.

b. **La perception des étudiants**

Les étudiants du premier cycle identifient la vie chrétienne au collège aux cours d'enseignement religieux et à une présence cléricale qu'ils jugent insuffisante. On déplore que la pastorale ne se manifeste pas davantage, par des activités soit de caractère liturgique: célébrations, prières en classe, etc., soit d'engagement chrétien. On fait surtout état d'**un milieu de vie** (sur lequel nous reviendrons plus loin) incohérent avec ce qui s'enseigne au cours de religion: manque de justice et de charité envers les autres, langage grossier.

Au deuxième cycle, on s'étonne autant chez les étudiants des cours de catéchèse que chez ceux qui suivent les cours de culture religieuse, qu'il "n'y ait rien" en pastorale, tant sur le plan liturgique que sur celui de l'engagement chrétien. Encore là, le caractère chrétien du milieu est mis en doute en raison du langage, des agissements qui vont à l'encontre de la justice et de la charité. Si on se dit satisfait des cours de religion, on souhaiterait qu'ils débouchent sur des activités pastorales, liturgiques ou autres, visant à améliorer le milieu.

c. **La perception des enseignants**

Plusieurs enseignants mettent aussi en doute l'existence de caractéristiques chrétiennes au collège. Ils notent des éléments positifs tels la personnalisation de l'enseignement, la qualité des rapports humains qui existent entre administrateurs-professeurs-élèves. Mais cela semble éloigné de l'idée qu'ils se font d'un collège chrétien: collège qui serait ouvert à tous; collège où se pratiquerait un esprit de justice, de charité; collège où s'exercerait une pastorale active et multiforme.

Cela nécessiterait un animateur et une équipe de soutien, des locaux adéquats et un éventail d'activités qui pourraient répondre aux aspirations du plus grand nombre.

Au plan des projets et des suggestions pratiques, on s'interroge sur ce qui pourrait convenir à des étudiants dont l'âge varie entre 12 et 17 ans, et qui vivent dans une société et une Eglise qui se cherchent.

2— **Au plan de la pastorale individuelle**

Moins spectaculaire, mais présente à divers degrés, une pastorale individuelle s'exerce au collège. C'est celle du dialogue personnel que plusieurs éducateurs pratiquent discrètement. Ces contacts ont une valeur éducative et parfois une résonance chrétienne.

Le comité n'a pas évalué les méthodes d'approche de cette pastorale. Il est bien évident qu'elle ne peut pas toujours être de l'ordre de l'entretien spirituel élevé. S'il y a un domaine où justement il ne faut pas brusquer l'étudiant, c'est bien celui-là. Mais des échos nous laissent croire qu'il se fait là un travail certain et positif. Sans doute, l'indifférence des étudiants, leurs hésitations, le respect humain devant leurs confrères, les empêchent de venir se confier aux éducateurs de la maison. On note encore que bien des élèves se plaignent, dans cet ordre d'idée, de ne pas toujours pouvoir identifier les éducateurs comme prêtres ou laïcs.

Pastorale diffuse donc, pastorale discrète qui porte ses fruits et qu'on voudrait voir s'étendre davantage.

A toutes fins utiles, c'est surtout elle qui, actuellement, est la plus exercée au collège.

C— LE MILIEU DE VIE

Nous avons cherché à découvrir, à partir de signes multiples et de témoignages divers, ce qui pouvait se "vivre" sous les apparences. L'analyse que nous faisons ici nous semble refléter l'atmosphère du milieu de vie au collège.

Nous nous sommes interrogés d'abord sur cette "liberté" plus grande que, suivant l'esprit de l'époque actuelle et l'exemple ou la pression des autres milieux, le collège a accordée aux étudiants depuis quelques années. Jusqu'à quel point cette liberté les a-t-elle aidés? Jusqu'à quel point leur a-t-elle nui? L'apprentissage de la liberté a toujours été l'objectif primordial de tout système d'éducation. Il faudra donc que ces interrogations fassent constamment partie d'un processus orientant les politiques éducatives de l'institution: réfléchir de nouveau, évaluer, trouver des solutions qui tiennent compte d'une réalité en perpétuelle évolution.

Certes, le milieu actuel du collège permet, théoriquement du moins, une grande possibilité d'épanouissement et d'expression. On souligne, en particulier, que les contacts des étudiants avec le personnel y sont fréquents et aisés: ce qui est une caractéristique de la maison. Les responsables de niveaux ne sont plus perçus uniquement comme des "préfets de discipline". L'introduction de la "voie régulière", tout en créant certains problèmes, permet d'ouvrir le collège à un groupe d'étudiants qui autrement n'y auraient pas accès. Enfin, la participation des parents aux Conseils des niveaux sensibilise les étudiants au sérieux de l'éducation.

Toutefois, devant certaines constatations, on se demande comment les valeurs chrétiennes, concrètement, sont véhiculées dans le milieu: bris de matériel, actes de vandalisme, vols, malpropreté, graffitis vulgaires, méchancetés envers autrui, tricheries, langage ordurier et blasphématoire, impolitesses: ce sont là des exemples de comportements qui ne devraient pas exister dans un milieu soi-disant chrétien. Cela dénote une tolérance trop grande et une souplesse mal comprise.

On opinera, sans doute, que ce n'est pas là la responsabilité du comité d'évaluer ces comportements: c'est faire erreur, car il est rare que les actes répréhensibles signalés plus haut ne portent atteinte d'une façon ou d'une autre à l'esprit évangélique.

Le comité s'étonne, en outre, de trouver si peu de cohérence dans la symbolique qui doit normalement rappeler le caractère chrétien d'une institution: absence de chapelle ou son équivalent, crucifix détériorés, etc.

Les étudiants eux-mêmes se trouvent mal à l'aise devant de telles attitudes et de telles situations.

Quelle pente ne nous faut-il pas remonter?

Ce n'est que par l'effort collectif de tous les éducateurs qu'on pourra y arriver.

4. PROSPECTIVES

Le mandat de notre comité lui enjoignait, en plus d'analyser la situation actuelle du collège au point de vue chrétien, d'étudier les moyens d'opérer certains redressements, d'explorer des voies nouvelles.

Après quelques considérations concernant le triple domaine de la catéchèse, de la pastorale et du milieu de vie, le comité fera ses recommandations.

Il souhaite seulement que cette prospective apporte un éclairage nouveau susceptible d'aider à créer et à promouvoir au collège une véritable atmosphère chrétienne.

La nature et l'histoire de l'institution nous y invitent instamment.

A— LA CATÉCHÈSE

L'enseignement religieux est le lieu premier de l'éducation religieuse dans une école. C'est par lui et en lui que s'opère l'approche religieuse. S'il n'est pas un agent exclusif de la formation morale et religieuse de l'adolescent, il n'en garde pas moins son rôle privilégié.

Le **Ministère de la Parole** de Dieu est un acte fondamental de la Tradition vivante de l'Eglise, comme le rappelle le Directoire général de Catéchèse (4). Il va donc de soi que l'enseignement religieux demeure le "pilier" sur lequel tout projet éducatif chrétien doit s'appuyer. La proclamation du message chrétien (**auditus fidei**), dans le contexte d'aujourd'hui, prend une urgence particulière.

1 La situation au Québec

Depuis dix ans, l'enseignement religieux a connu de profondes perturbations. Il a donné lieu à de multiples initiatives, à des innovations parfois tapageuses. Il s'est même confondu, un moment, soit avec sa méthodologie, soit avec la pastorale. Le moindre que l'on puisse dire est que la méthodologie a souvent pris le pas sur le contenu. On n'a peut-être pas tou-

jours compris ce qu'était, à la lumière de Vatican II, une intelligence nouvelle des données fondamentales de la foi chrétienne. Sous prétexte d'adapter le message de l'Evangile aux besoins des gens et des adolescents en particulier, ne l'a-t-on pas édulcoré? Cette interprétation à rabais a fatigué les esprits autant qu'énervé les consciences, délayé la foi, dévalorisé la religion et le message évangélique.

Une des innovations les plus significatives de ces dernières années a été le passage du catéchisme à la catéchèse. Cet effort de renouvellement, urgent, nécessaire, a été généralement bien appuyé par les dynamismes des milieux scolaires et ecclésiaux. Tout compte fait, malgré les déconvenues de certaines expériences, la dernière décennie en matière de "catéchèse" a été, semble-t-il, "une période de fécondité et de productivité assez exceptionnelle" (5).

2. La catéchèse au Collège des Jésuites

Le collège des Jésuites n'a pas échappé aux difficiles apprentissages de ce nouvel enseignement religieux. Il s'agit ici moins d'analyser le passé que d'évaluer ce que devrait être une catéchèse valable dans le milieu.

Sans entrer dans les détails, la catéchèse, au niveau secondaire, a pour objectif d'aider l'étudiant à approfondir le message chrétien auquel il a déjà été initié à l'école élémentaire et, on peut le présumer, à la maison. Le sondage auprès des parents, en effet, révèle que 96.6% sont croyants, 85.1% chrétiens et 71.9% catholiques pratiquants.

Le Directoire général de Catéchèse nous dit que c'est l'Evangile qu'il faut privilégier dans l'enseignement religieux: "Il n'échappe à personne qu'entre toutes les Ecritures, les Evangiles possèdent une supériorité méritée, en tant qu'ils constituent le témoignage principal sur la vie et l'enseignement du Verbe Incarné, notre Sauveur" (6).

Il rappelle encore "qu'aucune méthode, même si elle a amplement fait ses preuves, ne dispense le catéchète d'un travail personnel pour comprendre et juger les circonstances concrètes et s'adapter à elles dans une certaine mesure. Le succès dépend davantage des qualités humaines du catéchète que des méthodes" (7).

Quant aux méthodes, il importe qu'elles soient à la fois inductives et déductives. Voire davantage: toute méthode inductive, pour nécessaire qu'elle soit, conduit généralement à la méthode déductive d'où le catéchète tirera des formules nettes et claires pour l'intelligence de l'énoncé de la foi.

Un aspect qu'on a eu tendance à méconnaître ces derniers temps est cette nécessité des exigences intellectuelles dans l'enseignement de la catéchèse. La catéchèse est plus qu'un témoignage, plus qu'une prise de

conscience de la part des étudiants. "La catéchèse, si elle veut susciter une réelle expérience de la vie de foi, ne peut en aucune manière négliger la formation d'un mode religieux de pensée, qui montre la connexion des mystères entre eux et avec la fin dernière de l'homme. (. . .) Aujourd'hui, dans tous les domaines, la rigueur scientifique est requise; aussi la catéchèse doit-elle mettre tous ses soins à exposer aussi les fondements rationnels de la foi" (8).

3. **Prospectives**

Le comité affirme la nécessité d'une attention particulière dans l'embauche des professeurs d'enseignement religieux et de culture religieuse. Les autorités doivent s'assurer non seulement de leur bonne foi et de leur compétence, mais également de la solidité de leur doctrine en conformité avec Vatican II.

Le comité insiste, en outre, pour que soit constituée une "équipe" de catéchètes qui travaillent ensemble, se réunissant souvent, sous l'impulsion d'un "responsable de matière". Le responsable de la pastorale pourrait remplir ce rôle d'animateur, contribuant ainsi à unifier davantage les initiatives du projet chrétien du collège.

C'est à la catéchèse, comme aussi à la pastorale, de former l'esprit de prière chez nos étudiants. Nos étudiants ne prient pas et ne savent pas prier. Sous prétexte qu'il faut leur laisser le coeur libre de s'adresser à Dieu directement, on a tendance à négliger l'apprentissage de quelques formules de prières. Le résultat est que démuni et vite séché, l'adolescent ne peut plus prier. Il n'a pas encore une structure intellectuelle suffisamment ferme pour nourrir lui-même sa propre prière. Une formule aide dans les moments difficiles: elle permet de fixer l'esprit et d'accrocher une vérité essentielle. La prière "formulée" lui apportera le sentiment de pouvoir prier. Priver nos adolescents de toute formule, n'est-ce pas risquer d'étouffer en eux la possibilité même de prier?

Quant au système d'options en matière d'enseignement religieux, système mis en vigueur récemment aux niveaux IV et V, il semble comporter d'indéniables avantages. Mais ne comporterait-il pas également de graves inconvénients pour l'éducation de la foi de nos jeunes?

Les membres du comité sont d'accord pour reconnaître l'opportunité de ces options dès le Secondaire IV. Mais, ils n'ont pu arriver à un consensus quant au contenu de ces mêmes options. Ne devraient-elles pas se présenter à l'intérieur même d'un enseignement chrétien, comme le seraient, par exemple, des options portant sur l'Histoire de l'Eglise, la doctrine sociale chrétienne, certains thèmes spécifiques d'engagement chrétien, etc.? Certains membres du comité estiment que des cours de "culture religieuse", donnés prématurément, peuvent contribuer à brouiller les

étudiants et saper l'infrastructure encore fragile de leur foi. Seuls des éducateurs très proches des étudiants de ces niveaux seraient à même d'apprécier les résultats concrets de ces cours, tant au point de vue religieux que psychologique.

Le comité est d'avis que, vu l'importance de ce problème, une recherche soit faite et souhaite que le Comité exécutif du collège en prenne l'initiative.

RECOMMANDATIONS

1. Que l'enseignement religieux vise avant tout l'éducation de la foi catholique chez les étudiants, en conformité avec l'esprit de Vatican II.

2. Que l'enseignement religieux amène l'étudiant à prendre conscience, dans un éclairage chrétien, des grands problèmes qui agitent notre société: l'injustice sociale, les responsabilités civiques et politiques, le mariage, le divorce, l'avortement, les valeurs positives de la sexualité, du sens critique, etc.

3. Que dans les cours de sciences humaines, la pensée de l'Eglise soit présente.

4. Que l'enseignement religieux aux trois premiers niveaux fasse un tout cohérent, inspiré surtout de l'Evangile, afin que les étudiants aient une synthèse exhaustive du donné chrétien avant de choisir un cours optionnel aux niveaux IV et V.

5. Que l'enseignement religieux au collège demeure obligatoire pour les trois premières années du Secondaire. Qu'aux niveaux IV et V, soit maintenue la possibilité de choisir (mais obligatoirement) entre des cours optionnels, nonobstant l'exemption prévue au Règlement du Comité catholique du Conseil supérieur de l'Education. Que le Comité exécutif se penche avec diligence sur le grave problème du contenu de ces options pour qu'elles demeurent vraiment formatrices de la foi de nos jeunes, encore fragile à cet âge.

6. Que l'on explique bien aux étudiants des niveaux III et IV l'objectif et le contenu des cours optionnels qui s'offrent à eux. Qu'ils aient la possibilité de modifier leur option au seuil de secondaire V.

7. Qu'un responsable de l'enseignement de la religion soit expressément désigné et qu'il tienne régulièrement des rencontres avec les professeurs de cette discipline, les anime et voie à la planification et à l'application des programmes.

8. Que l'embauche des professeurs d'enseignement religieux et

de culture religieuse soit faite avec le plus grand soin et qu'on évalue autant la disponibilité du candidat que l'orthodoxie de sa doctrine.

9. Que dans toute élaboration d'un programme d'enseignement religieux, tant pour le contenu que pour la méthodologie, l'on réfère au Directoire général de Catéchèse, publié par la Sacrée Congrégation pour le clergé en 1971, afin de faire vraiment oeuvre d'Eglise, en communion avec le Magistère de la Foi.

10. Que les professeurs d'enseignement religieux voient à l'apprentissage de prières fondamentales et qu'ils initient les étudiants à certaines autres prières que la tradition chrétienne nous a léguées.

11. Qu'à l'intérieur des cours d'enseignement religieux, le service de Dieu et de l'Eglise, dans le sacerdoce et dans la vie religieuse, soit à l'occasion présenté.

12. Qu'un représentant de la pastorale et un de la catéchèse assistent aux réunions de l'A.I.E.S. de façon à pouvoir s'enrichir de l'expérience des autres et apporter leur propre contribution.

13. Que, dans la mesure du possible, on privilégie les cours d'enseignement religieux dans la maquette horaire de façon à ce que soient facilitées, au sortir même de la classe, certaines activités pastorales comme les cérémonies pénitentielles ou la célébration de l'Eucharistie.

14. Qu'on substitue au terme "catéchèse" l'expression "enseignement religieux" au Secondaire.

B— LA PASTORALE

Une institution catholique en vertu du Règlement du Comité catholique du Conseil supérieur de l'Education **doit** assurer une animation pastorale dans son milieu. Mais est-il besoin ici de recourir à un instrument juridique alors qu'il s'agit d'une simple évidence?

Comment concevoir alors cette animation pastorale? Ici, diverses avenues s'offrent à nous.

1. Devons-nous la concevoir comme l'éclairage **unique** de l'école, le pôle naturel où convergeraient toutes les autres valeurs, en se les assujettissant?

Dans cette optique, maîtres et élèves parviendraient à une même coloration chrétienne et la religion, en donnant une sécurité parfaite, risquerait, en protégeant trop son milieu, d'étouffer la vie et de perdre sa vertu éducative. Cette action pastorale vigoureusement cohérente et à sécurité maximale ne finirait par produire que des esprits frondeurs et sarcastiques, intensément dressés contre la vérité qu'on aura voulu leur inculquer.

2. Faut-il dans le but de préserver la liberté des esprits concevoir cette action pastorale comme un "service" que les éducateurs, soucieux de la formation chrétienne des étudiants, offriraient à côté des autres services éducatifs et où puiseraient librement ceux qui le désireraient?

C'est là une conception mercantile de l'école, une sorte de "supermarché" plus apte à préparer des consommateurs que des gens responsables et autonomes (9).

3. Une troisième avenue s'offre à nous que nous adoptons d'emblée avec les auteurs de **Voies et Impasses.** L'animation pastorale dans une école confessionnelle doit être, en fait, partout et nulle part. Si elle doit reposer sur des autorités responsables mandatées à cet effet, elle doit être aussi l'affaire de toute l'école. Parents et éducateurs y sont conviés à un titre privilégié. L'éducation chrétienne doit pouvoir compter, à l'école, sur un flot continu de maîtres sensibilisés aux objectifs de l'éducation chrétienne et prêts à entrer d'emblée dans ce projet éducatif.

A ce titre, l'animation pastorale ne doit pas, ne peut pas être l'affaire d'un seul homme. Si un éducateur délégué, préférablement entouré d'une équipe, doit être en place pour assurer un minimum de cohérence dans l'activité conjuguée des agents de l'éducation chrétienne à l'école, il reste que l'action pastorale devrait être le souci d'une bonne majorité d'éducateurs en place.

L'animation pastorale pourra alors offrir des activités visant à répondre aux besoins individuels et collectifs, aux plans de la réflexion, de la prière, de la liturgie et de l'engagement chrétien. Elle s'intéressera à toute la vie de l'institution scolaire et cherchera à y créer une atmosphère de liberté, de charité, de justice, de foi et d'engagement qui permettra à ceux qui vivent dans l'institution de faire l'expérience des valeurs évangéliques. Les réalisations de l'animation pastorale à l'école devront donc être variées et faire appel aux charismes personnels. Le bon animateur ne manquera pas de trouver les disponibilités qui existent chez les enseignants.

La diversité elle-même des activités pastorales peut empêcher parfois de comprendre les objectifs poursuivis. La pastorale n'en a pas moins, alors, une présence spéciale, un rôle nécessaire et bénéfique. L'action pastorale doit être le sel qui ne s'affadit pas, le levain qui fait lever la pâte.

Parmi les voies que doit privilégier l'animation pastorale dans un collège, trois semblent s'imposer d'une manière particulière à l'attention:

1. L'animation pastorale doit se situer normalement dans ce qu'on appelle aujourd'hui une pédagogie du cheminement. Par la grande diversité des activités qu'elle suscitera dans le milieu (rencontres individuelles, journées de réflexion, stages et camps de fins de semaine, veillées bibliques, rencontres collectives, célébrations liturgiques), elle mettra l'accent sur de nouvelles finalités en éducation, de nouvelles formes d'apprentissage à la

vie chrétienne en accord avec les besoins et les aspirations des jeunes. Cette double attention à la signification du vécu et à la croissance de l'étudiant conduit à une éducation axée sur les valeurs et peut expliquer peut-être l'apparente lenteur de la pastorale à former le chrétien en totalité.

2. En second lieu, l'animation pastorale doit promouvoir l'éducation intégrale de l'homme. Par son projet d'humanisation de l'école, elle exercera un regard critique sur celle-ci et l'éducation qui s'y donne. A ce titre, elle pourra avoir un mot à dire sur l'orientation ou l'organisation de certaines activités même purement profanes, parce que ces activités impliquent toujours une certaine façon de voir, de comprendre et d'intégrer les valeurs humaines et chrétiennes.

3. Enfin, l'animation pastorale devra être ouverte à beaucoup de créativité. Avec des jeunes qui véhiculent une nouvelle culture, la pastorale est amenée à repenser la place fondamentale du Christ dans l'expérience authentique du jeune. Des lieux neufs d'expérience religieuse émergent actuellement. C'est ainsi que sans négliger les rencontres individuelles ou les activités de masse, l'accent devra aussi être mis sur l'animation de groupes restreints. Non pas pour constituer des cellules de vie chrétienne imperméables ou exclusives, mais pour permettre au jeune d'accomplir un ressourcement de sa foi au sein d'un groupe en le rendant plus apte à en témoigner.

a— **Pastorale liturgique**

Parmi ces lieux nouveaux, il y a celui de la liturgie renouvelée par Vatican II. Toute vie chrétienne s'actualise d'abord dans la vie sacramentelle. Si, par exemple, l'Eucharistie n'est pas toute la religion, elle n'en demeure pas moins le centre et le sommet.

Certes, les difficultés sont nombreuses ici: la grille-horaire, le problème du transport, le rythme de vie, etc., viennent bloquer bien des possibilités. Malgré tout, on devrait fournir un effort particulier à l'occasion des temps forts de l'année liturgique, ou à d'autres moments qui s'y prêtent, pour organiser des cérémonies pénitentielles et eucharistiques qui rejoindraient le plus d'étudiants possible.

Tout cela exige — il va de soi — un lieu adéquat, bien situé, où l'étudiant pourra réapprendre, dans le silence et la prière, le sens du sacré et du mystère chrétien.

b— **Pastorale d'engagement chrétien**

"Sous peine d'échouer, nous avons à faire entrer dans notre établissement une dimension sociale chrétienne. Nous devons former des jeunes gens qui accepteront, comme faisant partie de leur vocation chrétienne, le devoir d'être, de vivre et de travailler pour les autres; qui reconnaîtront

qu'ils ne peuvent pas être chrétiens à notre époque, sans répondre à l'appel de servir les autres, sans reconnaître leur responsabilité à l'égard de la justice sociale, pour tous et partout" (10).

Cette préoccupation sociale, si vigoureusement décrite par le Père Général des Jésuites, devrait être partagée par tout éducateur; elle le fut par notre comité tout au long de sa recherche.

Sans doute, l'éveil aux réalités sociales est-il primordial. Sans doute, les activités de ce type de pastorale doivent être multiformes; il est de toute importance cependant, qu'elles tiennent compte de l'âge de l'étudiant qu'elles visent beaucoup plus à sensibiliser qu'à embrigader.

Certes, il y a eu dans le milieu, des initiatives; souvent, il ne s'est agi que de gestes sporadiques, sans suite. Il faudrait une continuité à ces gestes, un prolongement que pourrait soutenir une structure de la pastorale, compte tenu que les jeunes d'aujourd'hui se lassent vite et éprouvent le besoin de varier même leur engagement ou du moins ses modalités.

Les paniers de Noël sont un exemple... Il faudrait ici susciter des formes possibles d'engagement, aider à les organiser, à les soutenir et à les mener à bonne fin.

Voici, à titre de suggestion, quelques initiatives qui pourraient être mises en oeuvre; sans être toujours spécifiquement chrétiennes, elles pourraient, sous l'impulsion de la pastorale, acquérir cette dimension et contribuer à éveiller le sens évangélique de la responsabilité chez l'étudiant.

1. Confier à des étudiants, tant au début qu'au milieu de l'année, l'accueil des nouveaux.

2. Sensibiliser les étudiants au mouvement oecuménique, en leur faisant prendre conscience de ce qui rapproche plutôt que de ce qui divise.

3. Confier à des étudiants la publicité du secteur de la pastorale: affiches de réflexion, de convocation, etc., utiliser des thématiques rajeunies aptes à faire choc dans leur esprit.

4. Jumeler le collège à une école du Tiers-Monde pour éveiller l'esprit social et chrétien des étudiants.

5. Organiser des groupes réflexions entre élèves, parents et éducateurs.

6. Aider des groupes défavorisés.

7. Charger les académiquement "forts" d'un service de dépannage pour aider ceux qui éprouvent des difficultés d'apprentissage.

8. Faire bénéficier les pauvres, les handicapés, les personnes âgées, des "spectacles" que le collège organise.

9. Favoriser la collaboration entre adultes et jeunes, lors de la réalisation de certains projets.

10. Trouver des moyens efficaces à développer chez les étudiants le sens du prochain par l'expérience de la privation personnelle.

Certes, il y aura des priorités à établir. Ces projets ne peuvent pas être tous menés de front. La liste est longue . . . qui pourrait s'allonger encore. Mais la pastorale doit apprendre à utiliser toutes les ressources du milieu dans la liberté du cheminement personnel de l'étudiant, et redisons-le encore, dans le respect des charismes individuels.

c— **Pastorale individuelle**

La pastorale individuelle de type "counselling" est déjà vécue dans la pratique du collège: c'en est même une caractéristique. Si ce travail ne rejoint pas nécessairement tout le monde, il n'en a pas moins sa place dans une institution comme la nôtre. Il est important que nos jeunes, qui éprouvent si facilement le sentiment d'être seuls, sachent qu'il se trouve, au collège, des éducateurs désireux de les écouter et capables de les aider. Sans doute, les étudiants gagneraient-ils à être mieux informés de l'existence de cette pastorale.

Tout éducateur chrétien, qu'il soit prêtre ou laïc, peut assumer la responsabilité d'aider les jeunes dans leur démarche spirituelle. Il prolonge ainsi son action académique en exerçant une influence plus proprement humaine et chrétienne.

RECOMMANDATIONS

15. Que, au-delà de l'excellence académique, l'insertion de la pastorale dans la vie collégiale devienne un objectif primordial auquel tous doivent apporter leur concours.

16. Que, vu les liens entre l'enseignement de la religion et de la pastorale, une collaboration organique s'établisse entre ces deux secteurs. Le responsable de la pastorale paraît être la personne toute désignée pour assurer cette collaboration.

17. Que la pastorale, vu son importance primordiale dans la vie collégiale, relève du Directeur Général au même titre que la pédagogie et l'administration et qu'elle ait son propre budget.

18. Que le responsable de la pastorale s'occupe d'un cycle et qu'il soit aidé par un adjoint, responsable de l'autre cycle.

19. Que ces deux responsables de la pastorale conservent des périodes d'enseignement afin de mieux favoriser leur insertion dans le milieu.

20. Que ces responsables s'entourent chacun d'un comité d'éducateurs, de parents, d'étudiants et d'autres personnes-ressources selon les besoins. Ces comités devront planifier le programme des activités pastorales.

21. Que — le local actuel de la pastorale paraissant inadéquat ou comité — l'on voie à l'aménagement de locaux bien situés et appropriés aux activités de la pastorale.

22. Que les membres religieux du personnel s'identifient clairement afin que les étudiants puissent plus facilement les reconnaître et s'adresser à eux s'ils le désirent.

LE MILIEU DE VIE

L'école, en dépit du rôle restreint qu'on voudrait lui attribuer, demeure un milieu de vie où toutes les valeurs fondamentales de la personne peuvent progressivement s'actualiser. Or, un milieu de vie se crée et évolue au rythme de ses composantes. Il reflète les besoins et les aspirations des individus, des groupes et de tout l'ensemble. Il se caractérise par le respect des libertés individuelles et collectives. Les règles du jeu sont déterminées pour favoriser le bien commun.

Le collège doit être un milieu de vie où le jeune fait, bon gré mal gré, l'apprentissage de sa vie d'adulte, selon son mode spécifique. Aussi doit-il prendre les moyens les plus aptes pour atteindre cet objectif. Ses exigences ne devront donc pas être teintées de timidité ni de fausse souplesse pour ne pas glisser dans la médiocrité et l'indifférence.

L'éducation de la Foi — et c'est là un objectif fondamental du collège — ne peut se faire que dans un climat d'unité. L'étudiant doit sentir, dans l'école où il vit, une préoccupation religieuse fondamentale partagée et vécue par l'ensemble du milieu. Le contraire amène chez lui l'inquiétude, le tiraillement, le doute, l'insécurité qui se traduisent par une instabilité ou un désordre personnel qui risque de s'étendre à la collectivité.

"On a raison de dire que la qualité de l'éducation religieuse dépend du climat de l'école et en premier lieu de son personnel. Toute la vie scolaire, en effet, qu'on le veuille ou non, secrète un esprit caractéristique, crée des modèles de réactions et d'attitudes, promeut des idéaux et des aspirations qui contribuent à faire naître un certain type d'homme. Le jeune qui en émerge s'en trouve marqué: il sera, à des degrés divers, conformiste ou personnel, superficiel ou chercheur, servile ou responsable, renfermé ou ouvert. De même, au plan religieux, il se montrera capable d'accueil et de recherche ou porté à l'indifférence et à la raillerie. Il y a incontestablement un climat scolaire, un **"ethos"** qui imprègne l'étudiant". C'est pour-

quoi il vaut la peine de considérer l'influence qu' "exerce l'ensemble des professeurs dans la poursuite des objectifs de formation religieuse" (11).

"Nos jeunes n'ont pas besoin davantage d'enseignement, écrit René Albert. Ils ont besoin d'apprendre à renoncer, d'apprendre à vivre à l'intérieur de certaines limites, d'apprendre à exprimer la joie et l'effort" (12).

C'est pourquoi, il convient maintenant de considérer l'influence que doivent exercer, auprès de la clientèle étudiante, les responsables principaux de la poursuite des objectifs religieux, dans un milieu scolaire.

a— Responsabilité des éducateurs

L'école confessionnelle doit pouvoir compter sur un personnel capable d'entrer dans un projet éducatif chrétien. L'éducateur doit être "partie prenante des visées éducatives chrétiennes".

Il faut s'assurer que l'ensemble des éducateurs au collège soient prêts à collaborer en ce sens. Il faut également leur faire confiance, en leur offrant des possibilités d'actions concrètes.

b— Responsabilités de la Direction

Le comité prend à son compte les réflexions empruntées au 3e fascicule de **Voies et Impasses:** "Toute institution soucieuse d'atteindre ses fins doit se donner une politique d'emploi et se fixer des critères pour la sélection de son personnel. (. . .) En raison du pluralisme actuel, il devient indispensable que les employeurs exercent une plus grande vigilance en ce qui a trait à l'engagement et à l'affectation du personnel destiné aux écoles catholiques. Cela signifie que les comités de sélection pourront de moins en moins se contenter de vérifier les qualifications pédagogiques ou professionnelles des candidats. Ils devront tenir compte dans leur travail de certaines exigences qui découlent du caractère confessionnel de l'école" (13).

Ces exigences peuvent se ramener aux trois suivantes:

1. Informer les candidats du caractère confessionnel de l'institution où ils sollicitent un emploi.

2. Rappeler les clauses du Règlement du Comité catholique qui touchent le personnel. Le respect du caractère confessionnel de l'institution s'impose par souci d'éthique professionnelle et par égard pour la foi des parents et des enfants.

3. S'enquérir de la disponibilité éventuelle du candidat pour la réalisation du projet éducatif chrétien (14).

"En règle générale, on est en droit de s'attendre à ce que le personnel d'une école confessionnelle soit, dans l'ensemble, ou en accord ou au moins en sympathie avec l'orientation religieuse de l'institution. Mais, en même temps, la religion ne doit pas constituer un obstacle au recrutement de professeurs compétents lorsque les besoins de l'école l'exigent" (15).

c— Moyens d'améliorer le milieu de vie

Charité et justice deviennent, dans un milieu chrétien, des objectifs fondamentaux à traduire dans le vécu quotidien. Charité: nous devons amener l'étudiant, selon l'expression du Père Arrupe, s.j., à "être-un-homme-pour-les-autres", par l'entr'aide, la collaboration, le sens de l'accueil, le partage. Justice: l'étudiant devra d'abord la concevoir comme l'acceptation et le respect de l'autre, le respect aussi de la propriété d'autrui.

Si ce sont là des objectifs auxquels tout le monde souscrit en théorie, la pratique — telle que l'ont révélée nos sondages — indique le contraire. Chez nous, trop souvent, on confond "liberté" et "laisser-faire".

Le collège doit assurer l'unité dans l'animation du milieu et déterminer les moyens communs d'action, tant dans le secteur de la vie étudiante que dans celui de la vie académique.

La poursuite de tels objectifs est déjà exprimée dans des règlements. Ils sont peu nombreux et s'attachent à l'essentiel. Cependant, ils sont mal connus. Il faut en assurer une meilleure diffusion et veiller à leur application ferme, sans concession aucune. Un éducateur qui n'y collabore pas se rend-il compte qu'il sape l'autorité même de ces règlements? Cette responsabilité de leur application vaut pour tous les éducateurs, non seulement dans leur champ précis d'action, mais à tous les niveaux et pour l'ensemble du collège.

d— Les étudiants et le sens chrétien du collège

Les objectifs du collège étant mieux connus, les étudiants percevront par eux-mêmes leur malaise devant un comportement relâché.

Ainsi, les "sacres", les blasphèmes et les histoires grivoises devraient tout naturellement disparaître du langage. Une surveillance et des sanctions appropriées viendraient soutenir l'effort commun. Le comité s'étonne, en outre, du coût et du caractère parfois trop "bourgeois" de certaines activités étudiantes, tolérées ou patronnées par le collège, de même que les conversations d'élèves et les comportements trop axés sur des valeurs matérialistes: cela nous semble fort éloigné de l'esprit évangélique.

Les attitudes, les gestes qui ne respectent pas les personnes doivent être sévèrement réprimés. Tout mépris envers qui que ce soit devrait être interdit. Dans le même ordre d'idées, le culte de la vedette, parce qu'il implique le rejet de la majorité, est à contrer.

Le respect des autres est une attitude chrétienne qui s'impose, de soi.

e— Une nouvelle christianisation du milieu

En fait, notre milieu n'est ni meilleur ni pire qu'un autre. A voir agir nos étudiants, en les entendant dans la liberté de leurs propos, on pourrait croire qu'ils sont devenus païens. Et on se surprend peut-être à regretter les "bons vieux temps" où la foi semblait une chose facile et plus cohérente, les milieux naturellement plus chrétiens. N'est-ce pas là se leurrer et à défaut du bien, rêver du meilleur impossible? " . . . Christianisation et déchristianisation sont des mouvements d'expansion et d'approfondissement de la foi, ou de détachement et de recul, de flux et de reflux, de montée ou de descente spirituelle, qui sont très difficiles à apprécier, encore plus à expliquer, et à propos desquels il ne fallait pas généraliser trop vite. Comme d'ailleurs chaque génération, en arrivant à l'âge adulte, croit découvrir dans le visage de l'Église ou dans le trésor de l'enseignement qu'elle dispense, un trait inaperçu de ses prédécesseurs, elle a tôt fait soit d'exalter, soit de censurer leur comportement, sans se donner la peine de les comprendre véritablement. (. . .) Crise de décomposition interne du christianisme, disent les uns. Travail laborieux d'enfantement, de nouvelles formes religieuses, affirment les autres. Il y a des faits et des signes qui autorisent les deux interprétations. Ce qui est certain, c'est que l'une et l'autre appellent un effort **lucide et résolu** (c'est nous qui soulignons) de rechristianisation, dont le passé prouve qu'il n'est jamais impossible de le reprendre, pour renverser la tendance" (16).

C'est dans ces perspectives qu'il nous faut, à tous au collège, nous mettre résolument à la tâche. C'est à ce titre que nous pourrons espérer une mentalité meilleure chez nos étudiants, des comportements vraiment chrétiens, même s'ils ne seront jamais tout à fait parfaits ni définitifs.

RECOMMANDATIONS

23. Que la Direction veille à ce que l'unité de la poursuite des objectifs du collège soit assurée par tout son personnel.

24. Que la Direction veille à concrétiser l'objectif chrétien du collège dans l'embauche du personnel, en s'assurant que les exigences mentionnées aux pages 30-31 soient respectées.

25. Que les règlements du collège soient clairement promulgués et qu'un bottin en soit le principal instrument de diffusion auprès des élèves et des parents; que les objectifs du collège y soient aussi inscrits.

26. Que toutes les activités de la vie étudiante soient animées par un personnel conscient des objectifs du collège: conseil des étudiants (C.G.E.), journal, radio-scolaire, affichages, spectacles, etc.

27. Que dans l'organisation des activités étudiantes, on favorise avant tout la large participation de toute la clientèle scolaire.

28. Que l'on accorde une attention particulière à l'organisation des activités étudiantes aux heures creuses du midi.

29. Que la philosophie de l' **"élitisme"** dans l'organisation des activités étudiantes cède le pas au souci du développement personnel de chacun des individus dans une participation plus générale.

5. LE RAYONNEMENT DU COLLÈGE

Le comité s'est encore enché sur une autre dimension du caractère chrétien du collège: son rayonnement dans le milieu.

Le collège doit-il, compte tenu de son caractère chrétien et de ses objectifs académiques, s'ouvrir à une clientèle scolaire plus diversifiée sur le plan de la capacité financière?

Le collège doit-il chercher à prolonger son action éducative auprès des citoyens, adultes ou jeunes, dans son aire de rayonnement?

Ces deux questions, quoiqu'elles procèdent du même type de préoccupation, méritent qu'on les traite séparément.

a— L'engagement social du collège au plan de la clientèle

Un collège chrétien doit ouvrir ses portes à tous ceux qui veulent profiter de ses services: à ce titre, le comité se réjouit de l'introduction de la voie régulière au collège depuis quelques années: cela permet déjà à une clientèle diversifiée d'avoir accès au collège. Cependant, pour des raisons financières, bon nombre de jeunes ne peuvent y venir.

Or, le collège comme toutes les institutions privées reconnues d'intérêt public ne peut survivre que grâce à une contribution financière des parents, laquelle, sans être prohibitive, suppose un ordre de revenus supérieurs à la moyenne. Malgré cette contribution des parents, subsiste un déficit annuel qu'aide à suppporter la communauté jésuite de la Résidence Garnier.

Il n'est pas concevable d'augmenter l'une ou l'autre de ces contributions de façon importante pour accepter un plus grand nombre d'élèves dont les parents ne pourraient pas défrayer la scolarité.

Le collège accueille déjà quelques élèves dans ces conditions grâce à des bourses provenant de diverses sources. Cet effort, si modeste puisse-t-il paraître, doit être considéré comme le maximum de ce que peut faire le collège, dans le contexte actuel.

Il convient cependant de s'interroger davantage sur ce point à la lumière du caractère chrétien du collège. Le point de vue financier ne devrait jamais être un obstacle à l'admission au collège. En outre, continuer d'accueillir au collège un nombre trop restreint d'étudiants moins bien nantis risque fort de s'avérer une expérience négative pour ces derniers (sentiment d'isolement, écart dans les moyens de financer leurs loisirs, différence de langage, etc. . .) et pour l'orientation générale de l'institution elle-même.

D'où la nécessité de prévoir un système de bourses permettant l'accès au collège d'un bon groupe d'étudiants de cette catégorie. Ne pourrait-on pas envisager, pour lors, un partage plus généreux de la part de citoyens plus favorisés? Les moyens d'y parvenir peuvent sembler ardus, de prime abord. Cependant, l'objectif mérite un effort considérable de la part de tous: Conseil d'administration, parents, personnel de cadre, professeurs et anciens du collège.

b— **L'aire de rayonnement**

Le collège, au cours des récentes années, s'est ouvert à l'éducation des adultes. La salle Marquette, par ailleurs, sert fréquemment à des activités publiques: conférences, projections de films, spectacles de toutes sortes.

Toutefois, cette ouverture ne semble pas inspirée par le souci d'utiliser toutes les ressources du milieu.

Le collège ne pourrait-il pas être aussi, à l'occasion, un centre de réflexion, de rencontres, de séminars, sur des sujets qui préoccupent les hommes de notre temps?

RECOMMANDATIONS

30. Qu'une fondation soit créée. Qu'elle soit autorisée à recevoir des dons de toute personne physique ou morale et qu'elle s'emploie à verser des bourses à des étudiants défavorisés.

31. Que le rayonnement chrétien du collège fasse l'objet de réflexions communes de la part des administrateurs et du personnel du collège.

6. RECONNAISSANCE OFFICIELLE DU CARACTÈRE CHRÉTIEN DU COLLÈGE

Au début de notre étude, notre comité a analysé le Règlement du Comité catholique du Conseil supérieur de l'Éducation en vertu duquel une institution confessionnelle, publique ou privée, peut, sur demande ou d'office, être déclarée juridiquement catholique (cf. plus haut, pp. 10-13).

Le Collège des Jésuites de Québec doit-il demander cette reconnaissance officielle? Nous avons très tôt écarté ce problème de nos délibérations. Il nous paraissait, de prime abord, accessoire et sans grande importance. Ce qui importe en effet, c'est que le collège soit véritablement une institution chrétienne, pas seulement de nom, mais effectivement et dans la pratique de la vie courante.

Aussi, notre comité, selon son mandat, s'est employé plutôt à évaluer la situation actuelle au collège en regard de son caractère chrétien, à en saisir les points forts comme les points faibles et à élaborer des recommandations susceptibles, dans notre pensée, d'améliorer cette situation.

Or, au moment de clore notre étude, le problème de la reconnaissance juridique de l'institution comme catholique revient nous solliciter. Faut-il recommander aux autorités du collège de demander cette reconnaissance? Ou faut-il plutôt suggérer le maintien du "statu quo"?

L'acte juridique par lequel le Comité catholique du Conseil supérieur de l'Éducation reconnaît une institution confessionnelle comme catholique crée naturellement des exigences de même ordre. Nous les avons examinées. Nous croyons que le collège, par ce qu'il fait déjà et surtout par l'élan nouveau qu'il entend se donner dans la mise en oeuvre de son caractère chrétien, est en mesure d'assumer pleinement ces obligations.

Le maintien du "statu quo" peut à longue échéance comporter certains inconvénients. Une institution confessionnelle non déclarée catholique (ou protestante) aux termes de la loi, sera éventuellement classée dans une troisième catégorie appelée AUTRE. Ce statut d'"autre" pourra difficilement refléter la qualité de l'éducation chrétienne qu'elle donne. Ainsi donc, le collège qui s'affiche comme catholique et qui a toujours été reconnu comme tel par le public, serait classé parmi les institutions d'enseignement AUTRE, alors que la loi prévoit pour les institutions comme la nôtre la catégorie dite catholique. Situation pour le moins équivoque et peu logique.

La reconnaissance officielle du caractère catholique d'une institution comporte, nous semble-t-il, des avantages qui ne sont pas à négliger. Elle fournit un encadrement juridique susceptible de donner une consistance accrue aux objectifs du collège en tant qu'institution chrétienne. Elle fournit aussi un point d'appui pour la mise en oeuvre de politiques favorisant la dimension chrétienne. Elle fournit aussi un point d'appui pour la mise en

oeuvre de politiques favorisant la dimension chrétienne de l'établissement, comme celles concernant l'engagement des enseignants, la place de la pastorale dans les structures de l'institution, etc. Elle peut fournir enfin un stimulant à rencontrer et à dépasser les obligations minimales établies par la reconnaissance juridique. Elle est un projet à bâtir avec dynamisme beaucoup plus qu'une simple étiquette pouvant cacher de la médiocrité.

RECOMMANDATION

32. Pour toutes ces raisons, notre comité, faisant abstraction de facteurs politiques qui peuvent exister et nous échapper, recommande QUE LES AUTORITÉS DU COLLÈGE FASSENT, À L'AUTORITÉ COMPÉTENTE, LA DEMANDE DE RECONNAISSANCE JURIDIQUE COMME INSTITUTION CATHOLIQUE.

RÉFÉRENCES

1. **Préparer des hommes capables d'oeuvrer pour la justice,** Jean-Guy St-Arnaud, s.j., dans le **Bulletin des Parents et des Anciens du collège Jean-de-Brébeuf,** Vol. 8, no 4, sept. 1974.
2. **Proposition de Projet pédagogique,** collège Saint-Joseph de Tivoli, Bordeaux, France, 1974.
3. Ibid.
4. **Directoire général de catéchèse,** 1971, Téqui, 83 rue Bonaparte, Paris, p. 23.
5. **Voies et Impasses,** II, p. 7, no. 1.
6. **Directoire générale de la Catéchèse,** p. 22.
7. Ibid., p. 78.
8. Ibid., p. 95.
9. **Voies et Impasses,** I, p. 39, no. 62.
10. T.R.P. P. Arrupe, s.j., aux scolastiques s.j. d'Angleterre, **Echos,** no 4, août 1974. (voir Annexe II)
11. **Voies et Impasses,** III, p. 52, no 74.
12. René Albert,dans **Le Jour,** 6 janvier 1975.
13. **Voies et Impasses,** III, p. 58, no 90.
14. Ibid., p. 59, no 91.
15. Ibid., p. 59, no 92.
16. André Latreille, dans **La Croix,** Paris, 23 avril 1975.

BIBLIOGRAPHIE

1. Vatican II. **Déclaration sur l'éducation chrétienne**, promulguée le 28 octobre 1965. Editions Fides.

2. **Directoire général de Catéchèse**, traduction française du texte latin promulgué par la Sacrée Congrégation pour le Clergé, en la fête de Pâques 1971. "Discours du Pape et chronique romaine", no 256, août 1971. Téqui, 83 rue Bonaparte, Paris.

3. **Voies et Impasses**, quatre fascicules (le quatrième à paraître) publiés par le Comité catholique du Conseil supérieur de l'Education.
I — **Dimension religieuse et projet scolaire**; II — **L'enseignement religieux**; III — **Les Maitres et l'Education religieuse.** Réalisés par le Service des communications du Ministère de l'Education. Bibliothèque nationale, Gouvernement du Québec, Ministère de l'Education.

4. **L'Eglise du Québec: un Héritage, un Projet**, Rapport-synthèse, Commission d'étude sur les laics et l'Eglise. Fides, 1972, 119 pp.

5. **Commission Royale d'Enquête sur l'enseignement**, Québec, 1963-1966, 6 vol.

6. Règlement du Comité catholique du Conseil supérieur de l'Education concernant les institutions d'enseignement confessionnelles reconnues comme catholiques. (Statuts refondus, 1964, ch. 234, art. 22 — Arrêté en Conseil no 2024-74, 4 juin 1974).

7. **Diverses lettres et allocutions du R.P. Pedro Arrupe**, général de la Compagnie de Jésus.

8. **L'Ecole catholique — Une Communauté éducative chrétienne — Son Projet éducatif.** Office international de l'Enseignement catholique, Bruxelles, mai 1974.

9. **The Jesuit Apostolate of Education in The United States**, cinq fascicules, 1974, 608 pp. Jesuit Conference, Washington, D.C.

10. **L'opinion publique face à l'enseignement public et privé**, Enquête réalisée par C.R.O.P. Inc. (Résumé), mai 1975.

11. **Rapport du Comité pluridisciplinaire de l'A.I.E.S. sur l'école chrétienne**, mai 1974.

12. **The Jesuit High School of The Future**, Jesuit Secondary Education Association, Washington, D.C., 1972.

13. **Proposition de Projet pédagogique**, collège Saint-Joseph de Tivoli, (Bordeaux, France), 1974.

14. **Pastorale scolaire au Québec** — Niveau secondaire, Louis Racine et Lucien Ferland, Collection "Héritage et Projet", Fides, 1975.

ANNEXE I

R È G L E M E N T

du comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation concernant les institutions d'enseignement confessionnelles reconnues comme catholiques.

Section I

DÉFINITIONS

art. 1

Dans ce règlement

a) le mot "institution" désigne une institution d'enseignement confessionnelle reconnue comme catholique;

b) les mots "autorité scolaire" désigne toute corporation de commissaires ou de syndics d'écoles et toute personne physique ou morale propriétaire d'institution d'enseignement;

c) les mots "être de foi catholique" signifient avoir été baptisé dans l'Eglise catholique romaine et se déclarer de foi catholique.

Section II

RECONNAISSANCE DES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT CONFESSIONNELLES COMME CATHOLIQUES

art. 2

La reconnaissance est l'acte juridique par lequel le comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation reconnait, d'office ou sur demande, qu'une institution d'enseignement confessionnelle, publique ou privée, est catholique.

art. 3

Pour que la reconnaissance soit maintenue, une institution doit:

a) observer les règlements du comité catholique;

et

b) suivre les programmes d'enseignement et utiliser les instruments pédagogiques scolaires approuvés ou autorisés par le comité catholique.

art. 4

La reconnaissance peut être révoquée:

a) si l'institution cesse de remplir les conditions mentionnées à l'article 3;
ou

b) si l'autorité scolaire le demande.

art. 5

Le comité catholique peut reconnaître comme catholique, sur une base temporaire d'une année, une institution confessionnelle qui ne remplirait pas intégralement les conditions mentionnées à l'article 3.

Section III

ENSEIGNEMENT MORAL ET RELIGIEUX

art. 6

L'institution est tenue d'inscrire à son horaire régulier un enseignement religieux conforme aux programmes approuvés ou autorisés par le comité catholique.

art. 7

L'institution doit veiller à la qualité de l'enseignement religieux en vue de favoriser chez l'étudiant l'approfondissement de la foi chrétienne ainsi que l'élargissement de son expérience et de sa culture religieuses.

art. 8

L'enseignement religieux doit être à la fois respectueux du mystère chrétien, soucieux de rigueur intellectuelle et attentif au cheminement personnel de la foi des étudiants.

art. 9

Au niveau élémentaire, un minimum de 120 minutes par semaine de 5 jours doit être consacré à l'enseignement religieux; au niveau secondaire, une moyenne de 100 minutes par semaine de 5 jours doit être consacrée à l'enseignement religieux et moral. Dans les deux cas, ce temps doit être distribué selon un agencement et un rythme appropriés à la pédagogie de cette discipline, aux besoins des étudiants et au projet éducatif de l'institution.

art. 10

A chacune des années d'études de niveau élémentaire, l'enseignement religieux catholique est obligatoire pour tous les élèves, sous réserve de l'article 14.

art. 11

Aux deux premières années d'études secondaires, l'enseignement religieux catholique est obligatoire pour tous les étudiants, sous réserve des articles 14 et 15.

art. 12*

En troisième, quatrième et cinquième années d'études secondaires, l'institution peut instaurer une diversité de programmes pour les fins de l'enseignement religieux et moral:

a) En troisième année, l'institution peut offrir l'option entre l'enseignement religieux catholique, qui doit toujours être offert, et l'enseignement moral;

b) En quatrième et cinquième années, l'institution peut offrir l'option entre l'enseignement religieux catholique, qui doit toujours être offert, l'enseignement religieux de type culturel et l'enseignement moral.

Sous réserve des articles 14 et 15, l'étudiant est tenu à chacune de ces trois années, de choisir l'un des programmes offerts.

art. 13

Au niveau post-secondaire, l'institution doit inscrire à son horaire un cours de réflexion chrétienne que l'étudiant demeure libre de choisir.

art. 14

Au niveau élémentaire et au niveau secondaire, les parents ou tuteurs obtiennent pour leur enfant mineur l'exemption du cours d'enseignement religieux, sur présentation d'une demande faite par écrit à la direction de l'institution.

art. 15

Au niveau secondaire, après avoir obtenu le consentement des parents ou tuteurs, le directeur de l'institution peut exempter du cours d'enseignement religieux un étudiant mineur qui en fait la demande.

art. 16

L'institution doit offrir aux élèves exemptés de l'enseignement religieux un programme d'enseignement ou de recherches personnelles dans l'ordre de la formation morale ou de la connaissance du phénomène religieux.

---

* Cet article aura effet le 1er septembre 1975.

Section IV

ANIMATION PASTORALE

art. 17

L'institution doit assurer l'animation pastorale.

art. 18

L'animateur de pastorale est membre du personnel de l'institution. Son rôle consiste à sensibiliser les étudiants et les agents d'éducation aux objectifs de l'éducation chrétienne et à susciter des expériences éducatrices de la foi chrétienne.

art. 19

Le directeur de l'institution doit favoriser l'insertion de l'animation pastorale dans le cadre scolaire.

art. 20

Les institutions de niveau secondaire et de niveau post-secondaire doivent prévoir un local qui se prête aux activités pastorales. Elles doivent aussi fournir un bureau au personnel de l'animation pastorale.

Section V

PERSONNEL DIRIGEANT ET PROFESSIONNEL

art. 21

Toute personne préposée, dans une institution, à la direction, à l'enseignement et aux autres services éducatifs est tenue d'en respecter le caractère confessionnel.

art. 22

Les membres du personnel d'une institution doivent être de foi catholique. En cas de difficulté à retenir les services d'une personne compétente catholique, les services d'une personne compétente non catholique peuvent être retenus pourvu que cette personne s'engage à respecter le caractère confessionnel de l'institution.

Toutefois l'enseignement religieux catholique ne peut être confié qu'à des personnes de foi catholique.

art. 23

Comme premier responsable de l'institution, le directeur doit veiller à créer les conditions favorables à la participation active des étudiants et des membres des personnels enseignant et non enseignant à la réalisation d'un projet éducatif en harmonie avec la conception chrétienne de l'homme.

art. 24

Les autorités scolaires ont le devoir de tenir compte des besoins et des exigences propres aux institutions lorsqu'elles procèdent à l'engagement et à l'affectation du personnel dirigeant et des personnels enseignant et non enseignant.

art. 25*

Pour garantir le droit de l'enfant à un enseignement religieux de qualité, l'institution doit faire en sorte qu'un professeur puisse être exempté de donner cet enseignement

a) lorsque tel professeur persiste à dispenser un enseignement qui n'est pas conforme aux exigences mentionnées aux articles 7 et 8;

b) lorsque la liberté de conscience du professeur l'exige.

art. 26

Les autorités scolaires doivent prendre les mesures pour assurer les tâches d'animation et de coordination des activités d'enseignement religieux et de pastorale dans les institutions soumises à leur juridiction.

---

* Cet article aura effet le 1er mars 1975.

ANNEXE II

LE PÈRE GÉNÉRAL PARLE DE L'ORIENTATION DES COLLÈGES

Au début de janvier, les scolastiques de la Province d'Angleterre ont tenu une réunion à Campion House, Osterley, près de Londres. Avant cette réunion, ils avaient écrit au Père Général pour lui communiquer les thèmes de leurs discussions et lui demander un message. A propos des collèges, le Père Général écrivait :

"Je suis convaincu que l'enseignement secondaire reste toujours parmi nos apostolats les plus fructueux, mais qu'il a besoin d'un renouvellement.

"Le potentiel est énorme. Dans quelle forme d'apostolat, un groupe de jésuites, travaillant en étroite collaboration et se soutenant mutuellement (et il faut qu'il en soit ainsi), peut-il déployer autant d'énergie et autant d'amour, par un contact étroit et prolongé, en faveur d'un large groupe de jeunes gens, à un moment où ceux-ci sont ouverts aux saines influences? Et cela, en faisant appel à des professeurs laïcs auxquels nous offrons un appui dans la réalisation de leur idéal professionnel, en aidant aussi les parents dans un domaine où se trouvent leurs intérêts les plus chers.

"Les temps ont foncièrement changé dans un monde sécularisé. Il faut reconnaître qu'actuellement cet apostolat est particulièrement difficile et exigeant et fait appel au dévouement le plus intense.

"Des instituts se sont effondrés ou ont largement perdu de leur influence. Un jésuite justifie à peine sa présence dans un établissement scolaire — du point de vue apostolique — s'il se contente d'être un bon professeur, même de religion. L'école, ses étudiants, ses professeurs laïcs, les parents deviennent la communauté globale vers laquelle le jésuite est envoyé pour y exercer son apostolat, et souvent, tout autant en dehors de la classe qu'à l'extérieur. L'école doit être un centre de rayonnement qui atteint un cercle beaucoup plus large que celui des étudiants. Sans quoi, elle ne serait plus efficace.

"La valeur académique reste un but, bien sûr, mais si ce n'est qu'une valeur académique pour pouvoir entrer plus efficacement dans le monde professionnel, alors nous avons notablement échoué et il n'y a pas de véritable valeur apostolique dans un pareil établissement.

"Sous peine d'échouer, nous avons à faire entrer dans notre établissement une dimension sociale chrétienne. Nous devons former des jeunes gens qui accepteront, comme faisant partie de leur vocation chrétienne, le devoir d'être, de vivre, de travailler pour les autres, qui reconnaîtront qu'ils ne peuvent pas être chrétiens à notre époque, sans répondre à l'appel de servir les autres, sans reconnaître leur responsabilité à l'égard de la justice sociale, pour tous et partout.

"Dans un établissement jésuite, ne pas réussir à transmettre de pareils idéaux, d'une manière suffisamment efficace, soulève de sérieux problèmes quant à la raison d'être de pareil établissement.

"Nous avons à découvrir les moyens de faire entrer dans l'expérience vécue de nos étudiants un tel service des marginaux. Et nous-mêmes, c'est par notre vie que nous aurons à transmettre le message".
(ECHOS, no 4, août 1974, pp. 12-13)

ANNEXE III

DES HOMMES — POUR — LES — AUTRES

Allocution du P. Général Pedro Arrupe au Xe Congrès international européen des anciens élèves des Jésuites, à Valence, le 31 juillet 1973.

L'éducation à la justice est devenue, en ces dernières années, une des préoccupations majeures de l'Eglise. Pourquoi? Parce qu'il y a dans l'Eglise une prise de conscience nouvelle du fait que la participation à la promotion de la justice et à la libération des opprimés est un élément constituant de la mission que Notre-Seigneur a confiée à l'Eglise (**Synode des Evêques 1971**, "La Justice dans le Monde" nn. 6, 37). Sous la poussée de cet éveil, l'Eglise est maintenant engagée dans un effort massif de rééducation d'elle-même, de ses enfants, et de tous les hommes, afin que nous puissions tous "vivre notre vie en plénitude . . . en accord avec les principes évangéliques de la morale personnelle et sociale qui doivent s'exprimer dans le témoignage vécu des chrétiens" (**Ibid.** n. 10).

Des hommes-pour-les-autres

Notre principal objectif en éducation, aujourd'hui, doit être de former des hommes-pour-les-autres, qui ne vivront pas pour eux-mêmes mais pour Dieu et le Christ, pour l'Homme-Dieu qui a vécu et est mort pour le monde entier; des hommes qui ne peuvent même pas concevoir un amour de Dieu où ne soit inclus l'amour du dernier de leurs frères; des hommes absolument convaincus que l'amour de Dieu qui ne débouche pas dans la justice en faveur des hommes est une comédie.

Ce genre d'éducation va directement à l'encontre du style d'éducation qui, pratiquement, prévaut partout dans le monde. Jésuites, nous avons toujours été profondément engagés dans l'apostolat de l'éducation et nous le sommes encore. Qu'allons-nous donc faire? Suivre le courant ou nous y opposer? Je ne vois pas de sujet plus indiqué pour le Général des Jésuites s'adressant à des anciens élèves des Jésuites.

"Vous avons-nous formés à la justice?"

Et d'abord, permettez-moi une question. Vous avons-nous, Jésuites, formés à la justice? Vous et moi savons ce que bien de vos professeurs jésuites répondraient à cette question. En toute sincérité et humilité, ce serait: Non, nous ne vous avons pas formés à la justice. Si l'on donne aux mots "justice" et "formation à la justice" le sens profond que l'Eglise leur donne aujourdhui, nous ne vous avons pas formés à la justice.

Il y a plus: vous serez d'accord, je crois, avec cette auto-évaluation et vous reconnaîtrez avec la même sincérité et humilité que vous n'avez pas été entraînés à ce genre d'action pour la justice et au témoignage en faveur de la justice que l'Eglise nous demande à présent. Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie que nous avons devant nous beaucoup à faire. Nous devons nous aider mutuellement à réparer en nous cette carence et surtout nous assurer que l'éducation donnée dans les écoles des Jésuites répondra aux demandes de la justice dans le monde.

Ce sera difficile, mais nous en sommes capables. Nous en sommes capables, en dépit de nos limitations historiques et de nos échecs, parce qu'une valeur de la Compagnie a passé en vous, valeur que vous et que la Compagnie conservent encore; cette valeur est au coeur de l'esprit ignatien et nous rend capables de nous renouveler sans cesse et de nous adapter aux situations nouvelles à mesure qu'elles surgissent.

La voie de la solution

Quelle est cette valeur? C'est la préoccupation de rechercher constamment la volonté de Dieu. C'est cette ouverture à l'Esprit qui nous rend capables de reconnaître où et en quelle direction le Christ nous appelle à différents moments de l'histoire, et de répondre à cet appel.

Je ne dis point cela par quelque prétention orgueilleuse à une vue ou à une intelligence supérieure. C'est simplement un héritage des Exercices spirituels de saint Ignace. Ces Exercices, en effet, sont essentiellement une méthode qui nous rend capables de prendre de très concrètes décisions en conformité avec la volonté de Dieu. C'est une méthode qui ne nous limite pas à une option particulière mais qui offre à notre regard l'éventail complet des options praticables en toute situation, qui nous ouvre à une vision totale de possibilités multiples à cette fin que Dieu pourra lui-même, en sa mystérieuse invention, nous indiquer la voie.

C'est une "indifférence", au sens d'une absence de différenciation, c'est cette disposition à n'être attaché à rien sinon à la volonté de Dieu, qui donne à la Compagnie et à ceux qu'elle a eu l'avantage de former ce que nous pourrions appeler leur potentialité multiforme, leur disponibilité à n'importe quoi, à tout service que les signes des temps peuvent leur demander.

La disponibilité aux changements

L'éducation donnée par les Jésuites eut dans le passé ses limites. Elle fut marquée par le temps et les lieux. Entreprise des hommes, elle portera toujours ces marques. Elle n'aura pas été en échec total si nous avons réussi à vous communiquer cet esprit d'ouverture aux nouveaux défis, cette disponibilité aux changements, cette volonté de conversion, pour employer les mots de l'Ecriture. C'est là notre espoir, de vous avoir formés à écouter le Dieu vivant, à lire l'Evangile de façon à toujours y découvrir une lumière nouvelle, à penser avec l'Eglise, en laquelle la Parole de Dieu, toujours ancienne et nouvelle, a exactement la note et le timbre que demande chaque période de l'histoire. Car c'est là ce qui compte, c'est là-dessus que nous fondons notre confiance pour l'avenir.

Ce n'est pas comme un père à des fils que je m'adresse à vous. C'est en qualité de compagnon, d'ancien élève parlant à ses condisciples. Assis ensemble sur les mêmes bancs, écoutons ensemble le Seigneur et Maître de toute l'humanité.

QUELLE SORTE DE JUSTICE ET QUELLE SORTE D'HOMMES?

Deux voies s'offrent à notre réflexion. L'une va à approfondir notre conception de la justice, à mesure que celle-ci s'éclaire davantage à la lumière de l'Evangile et des signes des temps. L'autre va à déterminer le caractère et la qualité du type d'homme que nous voulons former, le type d'homme que nous devons devenir et que les générations qui nous suivent doivent être encouragées à développer, si nous et eux devons servir cet idéal évangélique de justice.

La première voie s'ouvre avec le Synode des Evêques de 1971 et l'exposé d'ouverture sur "La Justice dans le Monde"

> "Rassemblés de par le monde entier, en communion avec tous ceux qui croient au Christ et avec toute la famille humaine, ouvrant nos coeurs à l'Esprit qui renouvelle toute la création, nous nous sommes interrogés sur la mission du Peuple de Dieu à promouvoir la justice dans le monde.
>
> Examinant avec grand soin les "signes des temps", et cherchant à découvrir le sens de l'histoire qui s'annonce, nous avons écouté la Parole de Dieu, dans l'espoir de nous convertir à l'accomplissement du plan de Dieu pour le salut du monde.
>
> Nous avons pu percevoir les graves injustices qui dressent autour du monde des hommes un réseau de domination, d'oppression et d'abus qui étouffe la liberté et empêche la plus grande partie de l'humanité de participer à la construction et à la jouissance d'un monde plus juste et plus fraternel.

Nous avons noté en même temps le tourbillon qui emporte le monde en ses profondeurs. Certains faits contribuent à la promotion de la justice. Une nouvelle conscience se forme dans des associations d'hommes et chez les peuples, qui les tire de la résignation fataliste et les aiguillonne à se libérer et à prendre en main leur propre responsabilité, leur propre destin."

L'appel de l'Eglise

Remarquez, je vous prie, que ces paroles ne font pas que répéter l'enseignement traditionnel de l'Eglise. Elle ne font pas que perfectionner la doctrine au niveau de la théorie abstraite. Elles sont l'écho d'un appel impérieux du Dieu vivant demandant à son Eglise et à tous les hommes de bonne volonté d'adopter certaines attitudes et d'entreprendre des types d'action qui les rendront capables de venir en aide à l'humanité opprimée qui agonise.

Cette interprétation des signes des temps n'a pas commencé avec le Synode. Elle débuta avec le second concile du Vatican. **Populorum progressio** l'appliqua au problème de la justice avec une particulière vigueur; elle se répandit de là jusqu'au bout du monde et fut reprise, en 1968, à Medelin par les évêques de l'Amérique du Sud; en 1969, à Kampala par les évêques d'Afrique; en 1970, par les évêques d'Asie à Manille. En 1971, Paul VI recueillit toutes ces voix dans le grand appel à l'action qu'est **Octogesimo adveniens.**

Les évêques du Synode la firent avancer d'un pas et déclarèrent dans les termes les plus clairs: "L'action en faveur de la justice et de la transformation du monde nous apparait entièrement constituer une dimension de la prédication de l'Evangile ou, en d'autres mots, de la mission de l'Eglise au service de la rédemption de la race humaine et de sa libération de toute situation d'oppression" (p. 6). Nous ne pouvons, en conséquence, séparer de la proclamation de la Parole de Dieu, l'action pour la justice et la libération de l'oppression.

Divergences et doutes

C'est parler clair sûrement. Cela n'empêcha point cependant les doutes, les questions et même les tensions, de se produire à l'intérieur de l'Eglise. Ce serait naiveté que de ne point le reconnaître. Des positions opposées, ou du moins nettement tranchées, ont apparu sur la façon de mettre actuellement en pratique cet appel à l'action; notre tâche est de chercher à accorder, si nous le pouvons, ces divergences. Ce serait bien dans l'esprit de la prochaine Année Sainte, qui sera celui de la réconciliation.

Pour commencer, remarquons que ces divergences sont des différences d'accent plus que des pensées radicalement opposées. Pour répondre à l'actuel appel à la justice et à la libération, où mettrons-nous l'accent dans nos attitudes, nos activités, notre style de vie:

1. dans la justice au milieu des hommes ou la justice devant Dieu;
2. dans l'Amour de Dieu ou l'amour du prochain;
3. dans la charité chrétienne ou la justice humaine;
4. dans la conversion personnelle ou la réforme sociale;
5. dans la libération en cette vie ou le salut dans la vie à venir;
6. dans le développement par l'implantation des valeurs chrétiennes ou le développement par l'application des technologies scientifiques et des idéologies sociales?

L'Eglise et la justice

1. Il est bien évident que la mission de l'Eglise ne se limite pas à la promotion de la justice sur cette planète. Cependant, comme l'enseigne le Synode, la promotion de la justice est un élément constitutif de cette mission. Rappelez-vous l'Ancien Testament: la 1ère Alliance. Le pacte de Yahweh vace le peuple choisi avait foncièrement un rapport à la promotion de la justice, au point que la violation de celle-ci envers les hommes entraînait la rupture de l'Alliance avec Dieu. Considérez maintenant le Nouveau Testament et voyez comment Jésus reçut de son Père la mission d'apporter aux pauvres la Bonne Nouvelle, aux opprimés la libération et d'établir le triomphe de la justice. "Bienheureux les pauvres". Pourquoi? Parce que le Royaume est déjà arrivé: le Libérateur est tout près.

L'amour du prochain

2. Dieu nous a prescrit de L'aimer et **d'aimer aussi** notre prochain. Remarquez le mot de Jésus: le second commandement est semblable au premier, ils se fondent l'un dans l'autre et résument la Loi. Et que dit le Juge dans sa vision du Jugement dernier? "Ce que vous avez fait à l'un des plus petits de mes frères, vous l'avez fait à Moi-même" (Mt. 25,40). C'est ce que nous dit le Père Alfaro (**Christianisme et Justice**, Commission Pontificale **Justice et Paix**, Cité du Vatican, 1973, p. 28):

> "L'admission au Royaume ou l'exclusion de celui-ci, proclamées par Jésus, dépendent de l'attitude de l'homme envers le pauvre et l'opprimé; envers ceux qu'Isaïe identifie (Is. 58, 1-2) comme les victimes de l'injustice des hommes, en faveur desquels Dieu entend accomplir sa justice. La nouveauté frappante ici est que

Jésus fait de ces méprisés et de ces marginaux, **ses frères**. Il s'identifie aux pauvres et aux démunis, aux affamés et aux miséreux. Tout homme en cette condition est le frère du Christ, c'est pour cela que ce qu'on fait on le fait au Christ Lui-même. Quiconque vient effectivement en aide à ces frères de Jésus appartient à son Royaume et quiconque les abandonne à leur misère s'exclut lui-même de ce Royaume."

L'accord de la charité et de la justice

3. Tout comme l'amour de Dieu, dans la pensée chrétienne, se fond avec l'amour du prochain au point qu'on ne peut les séparer, tout aussi la charité et la justice se rencontrent et en pratique s'identifient. Comment aider quelqu'un et le traiter injustement? Enlevez de l'amour la justice et vous détruisez l'amour. Vous n'avez point d'amour si vous ne voyez pas dans celui que vous aimez une personne dont la dignité mérite le respect avec tout ce que cela comporte. Même si vous vous en tenez à la notion romaine de la justice, qui consiste à donner à chacun son dû, ce qui lui appartient, un chrétien doit reconnaître qu'il doit aimer tous les hommes, y compris ses ennemis.

Nous n'avons jamais l'assurance d'aimer Dieu à moins d'aimer les hommes, nos frères; tout ainsi, nous n'avons jamais l'assurance d'aimer si notre amour ne produit des oeuvres de justice. Et je n'entends pas les oeuvres de justice dans un sens purement individualiste, j'entends trois choses:

1— Une attitude fondamentale de respect pour tous les hommes, ce qui nous interdit de les traiter jamais comme des instruments au service de notre avantage personnel.

2— La ferme résolution de ne jamais tirer profit d'une situation de puissance résultant de privilèges, ou de nous laisser dominer par elle, car pareille conduite, même passive, revient à une oppression active. Se laisser intoxiquer par les avantages d'un privilège, c'est contribuer à l'injustice, comme profiteurs silencieux des fruits de l'injustice.

3— En face de l'injustice, une attitude pas simplement de refus mais de contre-attaque, la résolution de travailler avec d'autres au démantellement des structures sociales injustes, afin que les faibles, les opprimés, les marginaux de ce monde puissent être libérés.

L'inclination au mal

4. Le péché n'est pas seulement un acte, un acte personnel qui nous rend personnellement coupables. En plus et par-dessus tout, il atteint ce que nous pourrions appeler la **périphérie** de notre être; il contamine nos habitudes, nos coutumes, nos réactions spontanées, nos critères, et nos

schèmes de pensée, notre imagination, notre volonté. Et nous ne sommes pas seuls à influencer notre "périphérie"; elle est marquée par tous ceux qui nous ont aidés à nous former et par tous ceux qui font partie de notre monde.

Nous avons donc un penchant congénital au mal. En langage théologique, on l'appelle la "concupiscence" qui, concrètement, est une combinaison en nous du péché d'Adam et de tous les péchés des hommes dans l'histoire, les nôtres compris.

Lorsqu'un homme se convertit et que Dieu accomplit en lui la merveille de sa justification, il se tourne vers Dieu et vers ses frères du plus profond de lui-même et, en conséquence, il est purifié du péché au sens strict. Les effets du péché, néanmoins, continuent à dominer puissamment sa "périphérie" et, très souvent, d'une façon dont il n'a même pas conscience.

Or, le Christ n'est pas venu pour seulement nous délivrer du péché et irriguer de sa grâce notre coeur. Il est venu conquérir à Dieu **tout notre être**, y compris ce que nous avons appelé notre "périphérie". Le Christ est venu détruire non seulement le péché mais aussi ses effets, même en cette vie; non seulement nous donner sa grâce mais déployer la puissance de sa grâce.

De la conversion personnelle aux réformes de structures

Voyons ce que cela signifie dans les rapports entre la conversion personnelle et les réformes de structures. Si la "conversion personnelle" est prise au sens étroit de la justification s'exerçant seulement au coeur même de la personne, elle n'exprime pas adéquatement tout ce qu'elle est, car cette justification n'est encore que la racine, le début du renouvellement et de la réforme des structures à la "périphérie" de notre être, réforme qui n'est pas seulement personnelle mais sociale.

Si nous sommes d'accord là-dessus, les conclusions sautent aux yeux car les structures de ce monde, nos coutumes, nos systèmes sociaux, économiques et politiques, nos relations commerciales, les institutions en général que nous avons créées pour nous-mêmes — dans la mesure où elles ont incorporé l'injustice — sont des formes concrètes dans lesquelles le péché prend corps. Elles sont la suite des péchés que nous avons commis dans l'histoire, tout comme elles continuent à nous pousser, à nous stimuler à pécher davantage.

Une formule biblique

Une pensée biblique exprime cette réalité ce que saint Jean appelle, au sens négatif, le "monde". Le "monde" est, dans le domaine social, ce

qu'est la "concupiscence" dans le domaine personnel car, pour reprendre la définition classique de la concupiscence, "elle vient du péché et nous incline au péché"

En conséquence, tout comme la concupiscence, le "monde", au sens que nous avons dit, doit être l'objet de nos efforts de purification. Notre vision nouvelle de la justice doit susciter une nouvelle forme de spiritualité et d'ascétisme, ou plutôt, une expansion de la spiritualité et de l'ascétisme traditionnels qui englobe non seulement le personnel mais aussi le social. Bref, la conversion intérieure ne suffit pas. La grâce de Dieu ne nous appelle pas seulement à nous reconquérir nous-mêmes à Dieu, mais à Lui reconquérir aussi le monde entier. Nous ne pouvons séparer la conversion personnelle de la réforme des structures sociales.

Une bataille qui ne finira jamais

5. Il s'ensuit que cette purification, cet ascétisme social, cette libération à la dimension de la terre, tient tellement au coeur de notre attitude de chrétien en face de la vie que quiconque demeure à l'écart du combat pour la justice refuse implicitement d'aimer ses frères et, par suite, Dieu lui-même. Ce combat pour la justice ne finira jamais; nos efforts ici-bas ne réussiront jamais entièrement; ce qui ne signifie pas qu'ils n'ont point de valeur.

Dieu veut de ces succès partiels; ils sont les premiers fruits du salut accompli par Jésus. Ils sont aussi les annonciateurs du Royaume, les indications visibles de son mystérieux déploiement parmi les hommes. Evidemment, des succès partiels impliquent des échecs partiels, des échecs douloureux, la défaite de bien des gens, de beaucoup d'entre nous qui seront vaincus et détruits dans la lutte contre le "monde". Car ce "monde" ne prendra pas la chose sans bouger. Il persécutera, il essaiera de détruire ceux qui ne sont pas à lui et se dressent contre lui.

Mais cette défaite n'est qu'apparente. Car les bénis sont précisément ceux qui souffrent persécution pour la justice. Ce sont justement les crucifiés qui passent dans le monde "en faisant le bien et en guérissant tous les hommes" (**Act.** 10, 38).

Il faut des technologies

6. Il ne suffit pas, c'est entendu, de déclarer de façon générale qu'il y a, dans le monde, des injustices; tous le savent sans qu'on leur dise. Ayant établi les principes, nous devons prendre une carte du monde et indiquer les points critiques — géographiques, sociologiques, culturels — où le péché et l'injustice sont installés; là-dessus aussi, il y a accord. Les technologies sont ici nécessaires comme instruments d'analyse et d'action; des idéologies sont requises pour dresser un programme d'analyse et d'ac-

tion; des idéologies sont requises pour dresser un programme d'analyse et d'action, en sorte qu'elles délogent et démantellent aujourd'hui les injustices; on est là-dessus pleinement d'accord.

Quel rôle reste-t-il alors à la diffusion des valeurs chrétiennes et d'une éthique chrétienne? Celui-ci: nous ne pouvons oublier que les technologies et les idéologies, si nécessaires soient elles, proviennent, historiquement, d'un mélange de bien et de mal. L'injustice, sous une forme ou sous une autre, trouve moyen de s'y loger et d'y faire réclame.

Mettons les choses ainsi: ce sont des outils, des outils imparfaits, et il revient à l'éthique chrétienne, à la vision chrétienne des valeurs, d'employer ces outils en les soumettant à son jugement et en dégonflant leur prétention à l'absolu. Il faut énoncer leur caractère relatif, les remettre à leur place comme il convient, tout en nous rendant compte que l'éthique chrétienne ne peut bâtir un monde nouveau sans leur aide.

Plus encore: former des hommes

Sur ce fond de pensée, abordons notre second thème de réflexion: la formation de l'homme qui réconciliera ces oppositions et avancera la cause de la justice dans le monde moderne, la formation permanente des vieilles badernes que nous sommes, et la formation de base des jeunes qui, pleins d'espoir, reprendront le combat quand nous n'y pourrons plus.

Au sujet de l'éducation permanente, permettez-moi ce propos: nos associations d'anciens, à mon avis, sont appelées à devenir un moyen **par excellence** de la réaliser. Voyez-y votre tâche, avec l'aide de nos Jésuites engagés dans l'apostolat de l'éducation, dressez ds plans pratiques et des programmes.

N'entendons pas de façon trop étroite cette éducation permanente. Ce ne doit pas être simplement la mise à jour du savoir technique ou professionnel, ou même la rééducation requise pour affronter les défis d'un monde en changement rapide. Ce devrait être plutôt ce qui est le plus caractéristique dans l'éducation chrétienne: un appel à la conversion. Cela signifie, aujourd'hui, une conversion qui nous préparera à rendre témoignage à la justice, comme Dieu nous donne de le voir à partir des signes de notre époque.

Les hommes qu'il faut à l'Eglise aujourd'hui

Quel genre d'homme faut-il aujourd'hui à l'Eglise et au monde? Il leur faut un homme qui soit un "homme-pour-les-autres". C'est ainsi que je le définis en raccourci. Un homme-pour-les-autres. Mais n'est-ce pas contredire la nature même de l'homme? L'homme n'est-il pas un être ayant en lui-même son centre? Doué de l'intelligence qui lui confère la puissance, ne poursuit-il pas la maîtrise du monde, faisant de lui-même le centre de ce monde? N'est-ce pas la vocation et l'histoire de l'homme?

C'est exact, doué de conscience, d'intelligence et de puissance, l'homme en vérité est un centre. Mais un centre appelé à sortir de soi, à se donner aux autres dans l'amour, car l'amour est sa dimension définitive dans laquelle il embrasse le monde. L'amour donne à toutes ses autres dimensions leur sens. Seul celui qui aime atteint à sa pleine stature d'homme. Dans la mesure où il se ferme aux autres, il ne s'achève pas comme personne, mais se diminue.

L'homme qui ne vit que pour soi ne vit pas seulement sans rien apporter aux autres; il fait pis: il tend à accumuler de façon exclusive toujours plus de savoir, de puissance et de richesse; inévitablement, il prive ainsi les plus faibles que lui de la part qui leur revient dans les moyens donnés par Dieu pour le développement de l'homme.

Humaniser le monde

En quoi consiste l'humanisation du monde sinon dans la mise de ce monde au service de l'humanité? L'égoïste, lui, ne se contente pas de ne pas humaniser le monde matériel, il déshumanise les hommes eux-mêmes. Il fait d'eux des choses en les dominant, les exploitant, les dépouillant à son profit du fruit de leur travail.

Le tragique en tout cela est que l'homme, par cette conduite, se déshumanise lui-même: il se livre aux biens qu'il convoite, il devient leur esclave; il n'est plus une personne disposant d'elle-même, mais un être dépersonnalisé, une chose emportée par ses désirs aveugles et leurs objets.

Lorsque nous nous déshumanisons et nous dépersonnalisons ainsi, quelque chose en nous se révolte: nous nous sentons frustrés. Nous savons bien, au tréfonds de nous-mêmes, que nos avoirs ne sont rien en comparaison de ce que nous sommes, de ce que nous pouvons être, de ce que nous aimerions être. Nous aimerions être nous-mêmes, mais nous n'avons pas le courage de briser le cercle vicieux. Nous croyons pouvoir surmonter nos frustrations en redoublant d'efforts pour avoir plus, plus que les autres, toujours plus. Nous réduisons nos vies à des comportements mesquins qui n'ont aucun sens.

Le tourbillon de l'ambition, de la compétition et de l'auto-destruction nous engloutit dans ses détours et ne cesse de se développer, avec le résultat qu'il nous enchaîne de plus en plus solidement dans une déshumanisation progressive de plus en plus frustrante.

Déshumanisation pour nous-mêmes, et déshumanisation pour les autres. Car, en faisant de notre égoïsme un style de vie, nous le transposons et nous l'objectivons en des structures sociales. A partir de nos péchés individuels d'égoïsme, nous devenons des exploiteurs des autres, les déshumanisant et nous déshumanisant nous-mêmes dans l'opération que nous faisons aboutir à une structure de la société que nous pourrions justement

appeler le péché matérialisé. Car il prend corps dans des idées, des institutions, des organismes impersonnels et dépersonnalisés qui échappent désormais à notre contrôle direct, et constituent un pouvoir tyrannique de destruction et d'auto-destruction.

Comment échapper à ce cercle vicieux? Manifestement, tout le processus prend racine dans l'égoïsme, dans le refus de l'amour. Mais ne nous engageons-nous pas dans une entreprise suicidaire ou, du moins, stérile, quand nous prétendons vivre dans l'amour et la justice, dans un monde où le climat dominant est l'égoïsme et l'injustice, où l'égoïsme et l'injustice font corps avec les structures mêmes de la société?

Vaincre le mal par le bien

Et pourtant, nous sommes au cœur du message chrétien: à ce qui constitue le fond et la substance de l'appel du Christ. Saint Paul le résume en une phrase: "Ne vous laissez pas vaincre par le mal, mais triomphez du mal par le bien" (**Rom.** 12, 21). Cet enseignement, qui est le même que celui du Christ à propos de l'amour des ennemis, est la pierre de touche du christianisme. Nous aimerions tous être bons à l'égard des autres et, pour la plupart, nous serions relativement bons dans un monde bon. Le difficile est d'être bon dans un monde mauvais, dans un monde où l'égoïsme des autres et l'égoïsme incorporé dans les institutions de la société nous attaquent et menacent de nous détruire.

En pareille condition, la seule réaction possible semblerait d'opposer le mal au mal, l'égoïsme à l'égoïsme, la haine à la haine, bref, de détruire l'adversaire par ses propres armes. Mais n'est-ce pas ainsi que le mal nous conquiert jusqu'au fond? Car alors, il ne nous contamine pas seulement en surface, il pervertit jusqu'à notre cœur. Selon le mot de saint Paul, nous nous laissons vaincre par le mal.

Non: seul le bien a raison du mal; l'amour, de la haine et la générosité, de l'égoïsme. C'est ainsi que nous devons semer la justice dans notre monde. Il ne suffit pas, pour être juste, de nous garder de l'injustice. Il faut aller au-delà et refuser de faire le jeu; il faut substituer, comme force motrice de la société, l'amour à l'intérêt personnel.

Tout cela paraît fort beau, direz-vous, mais n'est-ce pas quelque peu irréel? Très bien; venons donc à des cas concrets. Comment ramènerons-nous ce principe de justice par la voie de l'amour au niveau du réel, du réel de nos vies de chaque jour? En cultivant en nous trois attitudes:

Vivre plus simplement

Première attitude: une ferme résolution de vivre beaucoup plus simplement, comme individus, familles, groupes sociaux — et, dans cette voie, bloquer, ou du moins ralentir, le tourbillon croissant de la vie luxueuse et

de la compétition sociale. Donnons-nous des hommes et des femmes qui se dressent résolument contre [illegible] de notre société de consommation; des hommes et des femmes qui [illegible] de se croire obligés d'acquérir tout ce que possèdent leurs amis, renoncent à de nombreux objets de luxe dévoreurs, dans leur groupe social, des nécessités; des hommes et des femmes vraiment libres intérieurement; ayant rejeté les contraintes de la société de consommation et capables de regarder froidement les annonces fascinantes de la télévision, de passer avec indifférence devant les étalages scintillants et de s'écrier avec bonheur: "Voyez tout ce dont je puis me passer! Voyez tout ce dont je ne suis pas esclave". Et si ces comportements augmentent votre revenu, tant mieux! faites-en don à ceux pour qui les nécessités de la vie sont encore un luxe inaccessible.

Point de profits injustes

Deuxième attitude: la décision arrêté de ne toucher aucun profit provenant de sources manifestement injustes. Plus que cela, diminuer progressivement la part de profits que vous retirez d'un système économique et social où les bénéfices de la production vont aux déjà-riches, tandis que les coûts de celle-ci écrasent les pauvres. Viennent des hommes et des femmes qui mettront leurs efforts, non à consolider les situations de privilège mais, autant qu'ils le pourront, à diminuer les privilèges, en faveur des sous-privilégiés. N'allez pas, je vous prie, conclure trop vite que cela n'est pas pour vous, que vous ne comptez point parmi les quelques privilégiés de votre société. Cela concerne tous les gens d'un certain niveau social, même si ce n'est que sous certains aspects et que nous sommes nous-mêmes victimes d'une injuste discrimination de la part de ceux qui s'en tirent mieux que nous. Notre vrai point de référence, ici, doit être les vrais pauvres, les vrais marginaux, chez nous et dans le Tiers-Monde.

Changer les structures injustes

La troisième attitude, la plus difficile, sera la ferme résolution d'être, dans la société, des agents de changement, qui ne se contentent pas de s'opposer aux structures et aux aménagements injustes, mais entreprennent activement de les réformer. Car, si nous entreprenons de réduire nos revenus dans la mesure où ils dérivent d'une participation à des structures injustes, nous aurons tôt découvert que nous affrontons une tâche impossible à moins que ne changent les structures elles-mêmes.

Quitter nos positions de puissance serait une conduite trop simple. Il peut arriver qu'elle s'impose; ordinairement, cela ne servirait qu'à livrer toute la structure de la société aux égoïstes exploiteurs. C'est ici précisément que nous commençons à sentir comme il est difficile de combattre pour la justice, comme il est nécessaire de recourir aux outils techniques et idéologiques. C'est ici que la coopération entre anciens élèves et associations d'anciens élèves devient non seulement utile mais nécessaire.

N'oublions pas, en particulier, d'introduire en nos délibérations nos condisciples appartenant aux classes des travailleurs. Car, en définitive, les opprimés eux-mêmes doivent être les principaux agents du changement. Le rôle des gens privilégiés est de leur venir en aide, d'appuyer d'en-haut les pressions qu'ils exercent d'en-bas sur les structures qu'il faut changer.

Le Christ: l'Homme-pour-les-autres

Des hommes-pour-les-autres ! Le but par excellence de la formation donnée par les Jésuites, comme éducation de base, avancée ou permanente, doit être aujourd'hui de former de tels hommes. En effet, si nos réflexions ont quelque valeur, c'est ainsi que notre tradition d'humanisme, issue des Exercices spirituels de saint Ignace, doit se prolonger dans le monde moderne. Ce n'est qu'en devenant un homme-pour-les-autres que l'on devient pleinement un homme, non seulement au sens purement naturel, mais au sens de l'homme "spirituel" de saint Paul. C'est l'homme rempli de l'Esprit-Saint. Or, nous savons de qui est cet Esprit: il est l'Esprit du Christ qui a donné sa vie pour le salut du monde, du Dieu qui, en se devenant homme, **est devenu, plus que tous, un Homme-pour-les-autres.**

Montréal

Mars 1974

(Traduction de Georges Robitaille, S.J.)

* * * * *

ANNEXE IV

Québec, le 2 avril 1975

MESSAGE AUX PARENTS

Vous avez répondu en grand nombre à un questionnaire relatif au caractère chrétien du collège et l'Association des parents de même que le comité d'étude veulent vous signifier leur satisfaction. En effet, votre participation se situe à 50% de réponses reçues.

Nombreux sont ceux qui ont ajouté des commentaires qui permettent une plus juste appréciation des choix indiqués dans la partie objective du questionnaire.

Il convient aussi de souligner la contribution des membres du comité d'étude, particulièrement de M. Bertrand Lavoie, c.o., et du P. Gilles Pion et de son secrétariat. Des remerciements vont aussi à l'équipe des dames qui, sous la diligente et habile direction de Mme Denise Hébert, a dévoué plusieurs jours à la compilation des réponses. Il s'agit de Mesdames Françoise Gagné, Françoise Lavoie, Madeleine Rochette, Monique Autin, Jeannine Dolbec et Fernande Delage.

Croyant que le résultat de ce sondage vous intéresse, nous le reproduisons dans ce bulletin. Les commentaires que nous avons ajoutés sont ceux qui ont été répétés le plus fréquemment et qui nous semblent plus révélateurs de la volonté collective. Ces choix ne préjugent cependant pas de la qualité des autres commentaires qu'en raison du volume du présent bulletin, nous nous excusons de ne pas reprendre en entier.

Soyez cependant assurés que leur utilité pour le comité demeure entière. Ce dernier en a d'ailleurs pris connaissance avec le plus grand intérêt et la rédaction du rapport final en sera fortement influencée.

Il vous appartient de tirer pour vous-mêmes les conclusions de ce sondage.

Nous nous proposons dans un prochain bulletin de vous communiquer des renseignements sur le rapport final du comité d'étude.

Pour les représentants des parents,

J.R. Noreau

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

1. Réponse conjointe: père et mère 57.8%
   tuteur et tutrice 0.4

   Réponse individuelle: mère seule 21.8
   père seul 15.8

   Non indiquée: 4.2

2. Qu'est-ce qui a motivé votre décision d'envoyer votre fils au collège des Jésuites?

excellence académique	33.2%
attention plus individualisée aux besoins de l'élève	21.1
éléments disciplinaires	15.2
caractère chrétien	14.8
proximité, facilité d'accès	4.7
nombre limité d'élèves	3.0
prestige de la maison	3.0
tradition familiale	1.9
recommandations de parents ou d'amis	1.7
autres	1.2
activités parascolaires	0.2

3. Situation à laquelle vous vous identifiez le plus complètement.

catholique pratiquant	71.9%
chrétien	13.2
croyant	11.5
incroyant	2.4
autre	1.0

Toutefois, les parents insistent sur le respect de la liberté de la pratique religieuse pour leur enfant.

4. Tenez-vous à ce que votre fils reçoive un enseignement chrétien?

oui, j'y tiens	96.4%
indifférent	2.9
non, je m'y objecte	0.7

Un enseignement chrétien intéressant et incarné, incitatif et non coercitif — Essentiel à un projet éducatif complet.

5. Souhaitez-vous que votre fils pratique la religion catholique?

oui	92.8%
indifférent	5.0
non	2.2

Insister sur l'esprit qui précède la pratique dans un libre choix.

6. Dans la formation chrétienne de votre fils, le rôle du collège devrait-il se limiter à l'enseignement catéchétique?

non	67.4%
oui	28.9
indifférent	3.5

Le milieu doit témoigner pratiquement de l'enseignement catéchétique. Par divers moyens amener l'enfant à l'actualiser dans sa vie. Identifier et rendre plus accessible le personnel religieux de l'institution.

7. Le collège doit-il offrir des activités favorisant le développement d'une conscience chrétienne?

88.9% Oui: (Visites des hôpitaux, discussion des problèmes de la guerre, de la faim, etc).

7.2 Indifférent: (Approfondir la dimension fraternelle du geste qui donne un contenu spirituel. Développer l'attitude du partage).

3.9 Non: (Ces activités ne sont pas en soi "chrétiennes". Eviter le paternalisme).

8. Le collège doit-il offrir des activités pastorales?

63.7% Oui: (Etre à l'écoute des jeunes. Répondre aux vrais besoins. Dialoguer de manière efficace avec attitude d'invitation, sans contrainte).

21.3 Non: Rôle de la paroisse. Pas les fins de semaines. Pas trop tôt.

15.0 Indifférent.

9. Le collège doit-il offrir des activités liturgiques?

75.0% Oui: Au moins une chapelle pour souligner les temps forts de la liturgie par des célébrations organisées en coopération avec les élèves. Inviter les parents à l'occasion.

13.4 Non: Eviter de surcharger le personnel religieux et doubler les activités paroissiales.

11.6 Indifférent.

10. A votre avis, le collège exerce-t-il une influence chrétienne chez votre fils?

67.1% Oui: Influence des Pères, certains cours, professeurs, climat du milieu, agir de l'élève.

32.9 Non: Trop tôt pour en juger. Influence du milieu scolaire.

Dureté de certains élèves, langage farci de jurons.

11. Dans l'éducation chrétienne de votre fils . . . . .

les parents ont la première responsabilité	91.1%
la paroisse a le première responsabilité	4.6
l'école a la première responsabilité	4.3
l'enfant a la première responsabilité	0.0

Les parents se reconnaissent la première responsabilité. Ils comptent sur un appui ferme de l'école pour conduire l'enfant à un choix libre et responsable. Engagement authentique de l'école pour influencer l'enfant d'où découlera un engagement social et paroissial.

12. Souhaitez-vous que le collège s'affirme nettement comme catholique?

83.3% Oui: Il apparaît essentiel que la position soit claire et qu'on affirme ouvertement son allégeance.

9.1 Non: Avec souplesse et sans ostentation.

7.6 Indifférent.

13. A votre avis, le collège a-t-il permis de renforcer l'esprit de charité chez votre fils?

(Ouverture au prochain et respect de l'autre).

41.3% Oui: Par son agir, participation à certaines activités. Une conduite améliorée.

17.0 Non: Trop tôt pour juger: ces valeurs se prennent d'abord dans la famille.

41.7 Ne sait pas.

14. A votre avis, le collège a-t-il renforcé l'esprit de justice chez votre fils?

(Respect des droits des autres, de la propriété privée ou collective)

Oui	41.9%	Respect plus marqué de la propriété d'autrui.
Ne sait pas	36.8	
Non	21.3	Trop tôt pour juger. Ces valeurs se prennent d'abord dans la famille.

15. L'accès au collège devrait-il être ouvert à une clientèle plus diversifiée?

Non	53.3%	Nous croyons que la clientèle est déjà diversifiée.

Oui	46.3	Le Collège doit refléter la société réelle dans ses divers groupes sociaux et religieux. Par esprit de justice, réfléchir à l'organisation d'une aide financière pour ceux qui en auraient besoin.

Pourquoi? Maintenir l'excellence académique. Différencier de l'école publique, maintenir les normes actuelles de sélection.

16. Si oui, dans quel sens l'ouverture devrait-elle se pratiquer?
Socialement et pluralisme religieux.

17. Si le collège organisait à l'intention des parents et adultes en général des rencontres en vue de l'approfondissement de la foi, un tel projet vous semblerait-il utile?

Oui	41.9%	Pour nous aider à mieux vivre notre foi et à mieux dialoguer avec les jeunes. Très intéressant, mais très difficile à cause de multiples engagements (paroisse, étude, etc.)
Non	36.0	Ce n'est pas le rôle de l'école.
Indifférent	22.1	

18. Accepteriez-vous de collaborer:

A l'organisation d'activités	16.5%
Aux activités elles-mêmes, de type:	
pastorale	11.9%
paroissiale	9.8
en général	4.9
liturgique	4.0

Oui, avec restrictions pour manque de temps, participation ailleurs. Catéchèse trop libre, manque de discipline amène les enfants à ne plus pratiquer. Faire un effort collectif de christianisation. Activités liturgiques par niveau. Développer l'esprit de prière. Extrême prudence dans le choix des professeurs et des animateurs des activités pour assurer le respect d'esprit du projet éducatif particulier au collège. Présence plus immédiate et leadership plus efficace auprès des élèves aux heures de récréation et du dîner. Manque d'activités socio-culturelles (ex.: pas de chorale). Sport favorisant trop une élite au détriment d'un esprit de participation.

(BULLETIN DE LIAISON no 11, avril 1975), préparé en collaboration, par la direction de l'association des parents du collège des Jésuites de Québec.

SITUATION DE FAIT À PARTIR DE L'ENQUÊTE DES PARENTS

— Les parents se déclarent à 71.9% catholiques pratiquants. Cela situe bien le milieu dans lequel vivent nos étudiants du collège.

— En conséquence, les parents souhaitent à 83.3% que le collège des Jésuites se prononce ouvertement (sans gêne et sans forfanterie) comme étant catholique.

— Les parents ont choisi le collège des Jésuites, parce que, pour eux, **ça va de soi** qu'il soit chrétien et catholique dans son option et son agir.

— La grande majorité, soit 96.4%, **tiennent** à ce qu'il y ait un enseignement chrétien **clair et positif** i.e. qui s'adapte à l'évolution des temps tout en résistant aux sollicitations extérieures qui sont contre le spirituel, la charité et la justice chrétienne.

— Les parents souhaitent même que la **pratique** religieuse soit maintenue, favorisée et augmentée (offrir des services).

— Les parents favorisent toutes les activités entreprises par le collège pour développer chez leurs enfants les vertus de charité, de justice, de sens critique.

— Même si les parents se considèrent comme les premiers responsables de l'éducation chrétienne de leurs enfants, ils comptent sur l'école pour assurer une continuité et un appui.

— Les parents sont même prêts à collaborer à certaines activités, si on leur fait confiance et si on fait appel à eux.

Par ailleurs

— Les parents sont déçus:

A— De l'attitude de certains professeurs dans leur **enseignement**, leur agir, leur langage (sacre, jugement de valeur, paroles discriminatoires), etc.

B— De la mentalité vécue au collège (par les étudiants)

— vandalisme (pas assez surveillé et puni)

— dureté des copains entre eux

— langage **régulièrement** vulgaire

— conversations où les histoires grivoises sont à l'honneur, où la question d'argent, de vie bourgeoise, est privilégiée.

C— Les parents constatent une discipline relâchée. Ils souhaitent une plus grande exigence de la part des autorités, parce que, dans la vie, **on ne fait pas ce qu'on veut;** Il faut donc habituer — petit à petit — les enfants à devenir responsables et autonomes par une **saine** discipline. (Etre chrétien n'est jamais facile).

D— Critique au sujet de la **catéchèse** qui leur apparaît trop anthropologique et ne menant à rien. On constate cependant une certaine amélioration, une certaine recherche.

E— Les parents vont même jusqu'à souhaiter une amélioration des activités culturelles (chorale, films) et sportives (moins d'inter, plus d'intra; plus de compétitions occasionnelles).

F— Les parents souhaitent que la présence des Pères soit plus **nombreuse,** mieux **sentie** et mieux **identifiée.**